



## **EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

### RAPPORT DE

#### LA JAMAÏQUE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Jamaïque est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Jamaïque.

---

**Table des matières**

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2 VISION 2030 JAMAÏQUE – PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL .....</b>	<b>3</b>
<b>3 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE.....</b>	<b>6</b>
3.1 Le Programme de réforme économique.....	8
<b>4 RÉSULTATS COMMERCIAUX ET SECTORIELS.....</b>	<b>9</b>
4.1 Résultats commerciaux .....	9
4.2 Résultats sectoriels.....	10
4.3 Transformation des organismes publics.....	12
4.4 Effets de la situation économique mondiale sur les résultats commerciaux de la Jamaïque....	12
4.4.1 Reprise mondiale après la pandémie.....	12
4.4.2 Absence de progrès dans les négociations du Cycle de Doha .....	13
4.4.3 Réduction des risques et perte de relations de correspondance bancaire .....	13
4.5 Politiques et stratégies de stimulation de la croissance économique pour promouvoir la compétitivité .....	14
4.5.1 Régime de zone économique spéciale .....	14
<b>5 POLITIQUE COMMERCIALE ET CADRE INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>18</b>
5.1 Aspects de la politique de commerce extérieur de la Jamaïque .....	18
5.2 Cadre institutionnel du régime de commerce extérieur de la Jamaïque .....	18
5.3 Intégration régionale – Marché et économie uniques de la CARICOM (CSME).....	19
<b>6 ARRANGEMENTS COMMERCIAUX BILATÉRAUX/HÉMISPHERIQUES ET PRÉFÉRENTIELS .....</b>	<b>19</b>
6.1 Accords bilatéraux (tierce partie) de la CARICOM .....	19
6.2 Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et le Royaume-Uni.....	20
6.3 Accord de partenariat économique conclu entre le CARIFORUM et l'UE.....	20
6.4 Programme CARIBCAN .....	20
6.5 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC) .....	20
6.6 Système généralisé de préférences (SGP) .....	20
<b>7 CADRE MULTILATÉRAL – ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) .....</b>	<b>21</b>
7.1 Mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay .....	21
7.2 Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.....	27
7.3 Aide pour le commerce.....	27
7.4 Assistance technique et renforcement des capacités .....	28
<b>8 CONCLUSION .....</b>	<b>29</b>

## 1 INTRODUCTION

1.1. La période considérée (2017-2022) a été marquée par des défis considérables auxquels le monde n'avait jamais été confronté auparavant. La Jamaïque, petite économie en développement, ouverte et peu diversifiée, demeure particulièrement vulnérable aux différents chocs économiques. Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 survenue en 2020 ont conduit à une récession économique sans précédent dans l'histoire du pays. La mise en œuvre, au niveau mondial et national, de mesures de réponse à la pandémie a eu des répercussions négatives dans tous les secteurs, notamment le tourisme, les loisirs et le transport. Ainsi, le déclin économique enregistré durant l'exercice 2020/21 a été tiré par une contraction massive – 70% – de l'industrie du tourisme. Par ailleurs, les conditions climatiques défavorables, dont une sécheresse prolongée, ont eu un impact négatif sur le secteur agricole, ce qui a encore aggravé le déclin de l'économie.

1.2. L'expérience du gouvernement face à la pandémie de COVID-19 a montré qu'il était nécessaire d'établir des priorités et de préserver la stabilité macroéconomique, notamment en modernisant les institutions essentielles et en renforçant le cadre institutionnel de la Jamaïque. À cet égard, le pays a fait progresser ses objectifs économiques, sociaux, environnementaux et commerciaux afin de stimuler la croissance, d'améliorer les performances commerciales et d'assurer un développement durable dans un contexte de fluctuations économiques mondiales, poursuivant ainsi son processus de transformation basé sur "Vision 2030 Jamaïque", le Plan national de développement dont l'objectif est l'obtention du statut de pays développé d'ici à 2030.

1.3. Pendant la période à l'examen, plusieurs politiques ont été mises en œuvre pour permettre à la Jamaïque, entre autres choses, i) de surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19; ii) d'adapter et d'atteindre ses objectifs budgétaires et économiques, y compris en matière de gestion du ratio de la dette au PIB; iii) de moderniser le secteur public; iv) de maintenir des conditions stables pour l'activité des entreprises; v) d'améliorer les infrastructures matérielles nationales; et vi) de développer le filet de sécurité sociale et de promouvoir le développement humain.

1.4. Le gouvernement jamaïcain a aussi fait progresser de nombreuses initiatives portant sur la transformation numérique, la résilience aux changements climatiques, l'agriculture, la facilitation des échanges axée sur l'exportation, et l'amélioration du paysage commercial global, et il a obtenu des résultats prometteurs. Ces initiatives montrent que la Jamaïque est déterminée à soutenir l'innovation, à dynamiser la compétitivité et à tirer parti de sa renommée mondiale pour accéder à de nouveaux marchés et poursuivre son intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

1.5. La participation active de la Jamaïque au système commercial multilatéral et son respect des obligations découlant des accords commerciaux auxquels elle est partie témoignent de sa volonté de jouer un rôle important dans le commerce mondial. Les pouvoirs publics continuent d'approfondir l'intégration économique régionale, principalement dans le cadre du marché et de l'économie uniques de la CARICOM et d'autres accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

1.6. Pour l'avenir, la Jamaïque entend continuer à progresser dans la réalisation des objectifs de Vision 2030, en suivant les principes du développement durable et de la coopération internationale. Le gouvernement est convaincu que les politiques et initiatives exposées dans le présent examen constituent une base solide pour stimuler la croissance économique et la prospérité du pays dans les années à venir.

## 2 VISION 2030 JAMAÏQUE – PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

2.1. Vision 2030 Jamaïque est un plan de développement national couvrant la période 2009-2030, qui présente la stratégie à suivre pour permettre à la Jamaïque d'atteindre, d'ici à 2030, un niveau de développement idéal. Fondé sur une approche de gestion axée sur les résultats, il définit 4 objectifs généraux et 15 objectifs nationaux, ainsi qu'un cadre stratégique et opérationnel pour atteindre ces objectifs et résultats. L'ambition centrale de Vision 2030 est de faire de la Jamaïque "un lieu privilégié pour vivre, travailler, fonder une famille et exercer une activité commerciale". Mise en œuvre via des cadres de politique socioéconomique à moyen terme (MTF) progressifs sur trois ans, l'initiative en est à sa 15<sup>ème</sup> année d'exécution.

2.2. Cinq MTF ont été appliqués depuis 2009; un cycle de mise en œuvre a été achevé sur la période d'examen 2018-2021 et un autre cycle a débuté en 2022. Parmi les cibles 2021 fixées pour les indicateurs de résultats nationaux, 18,92% ont été "pleinement atteintes ou dépassées", 1,35% ont été "en grande partie atteintes", 21,62% ont été "partiellement atteintes" et 22,97% ont été "faiblement atteintes".<sup>1</sup> Les principaux domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis sont notamment les suivants:

- maintien de la stabilité macroéconomique favorisée par l'action publique, et obtention d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les investissements dans le développement;
- mobilisation de ressources, politiques et partenariats pour faire progresser la résilience aux changements climatiques et la durabilité environnementale;
- diminution des crimes graves par rapport aux objectifs de 2018 et 2021;
- tendance à la baisse de la pauvreté et augmentation de la résilience systémique et structurelle à la pauvreté; et
- renforcement de l'efficacité des pouvoirs publics et de la fourniture de services de justice.

Les progrès de Vision 2030 Jamaïque sont orientés par les objectifs décrits ci-après.

2.3. *Croissance économique et création d'emplois*: L'un des objectifs fondamentaux de Vision 2030 Jamaïque est de favoriser une expansion économique soutenue et la création de possibilités d'emploi. Bien que le produit intérieur brut (PIB) ait enregistré une croissance modeste, de 0,9% par an en moyenne entre 2009 et 2019, cela représente une amélioration par rapport à la décennie précédente. Le taux de chômage, qui avait chuté entre 2017 et 2019, a augmenté pendant la pandémie pour s'établir à 10,7% en 2020/21, avant de diminuer régulièrement jusqu'à 8,5% en 2021/22, et de tomber à son niveau le plus bas jamais enregistré – 6,6% – en 2022/23. Cette tendance montre des progrès notables en matière de création d'emplois. Depuis 2021, la priorité a été donnée à la reprise économique et à la durabilité, grâce à une assistance technique axée sur les petites et moyennes entreprises – octroi de dons, services de développement des entreprises, mesures d'accès aux marchés – dont l'objectif est d'encourager l'emploi et la diversification économique. En parallèle, une attention particulière a été accordée à l'agriculture, le but étant de favoriser la productivité, la résilience aux changements climatiques, l'accès aux marchés, la sécurité alimentaire et le développement rural. Ces efforts multiformes soulignent l'engagement de la Jamaïque de réaliser les objectifs de croissance économique soutenue et de création d'emplois énoncés dans Vision 2030, en adoptant une approche globale, durable et fondée sur la technologie.

2.4. *Réduction de la pauvreté et protection sociale*: La réduction de la pauvreté et l'amélioration de la protection sociale sont essentielles à la réalisation de Vision 2030. D'après l'Étude jamaïcaine sur les conditions de vie, le taux de pauvreté est tombé de 24,6% à 12,6% entre 2009 et 2022. Cependant, les progrès ont été plus lents dans les zones rurales, où le taux de pauvreté demeure plus élevé que dans les zones urbaines. Le gouvernement a mis en œuvre divers programmes de protection sociale, dont le Programme de développement fondé sur la santé et l'éducation au titre duquel des transferts monétaires conditionnels sont octroyés à plus de 290 000 bénéficiaires depuis 2022.

2.5. *Éducation et développement du capital humain*: Investir dans l'éducation et le développement du capital humain est une priorité essentielle de Vision 2030. D'après l'Institut de statistique de l'UNESCO, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire en Jamaïque est resté élevé, d'environ 95%, entre 2009 et 2019. En revanche, les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur ont été plus faibles, avec un taux net de 79,7% dans l'enseignement secondaire et un taux brut de 29,5% dans l'enseignement supérieur en 2019, ce qui montre que des améliorations sont nécessaires. Le gouvernement a continué à soutenir le Programme d'avancement professionnel et l'Agence de formation des employés et des ressources humaines/Agence nationale de formation aux services (HEART/NSTA Trust), créés pour renforcer le développement de la main-d'œuvre. La Jamaïque a tiré parti d'initiatives visant à réformer les systèmes d'éducation et de

---

<sup>1</sup> Les cibles 2021 sont utilisées, car les prochaines cibles à moyen terme sont fixées pour 2024.

formation professionnelle pour combler les lacunes de compétences et améliorer la compétitivité de la main-d'œuvre. Des activités d'assistance technique ont facilité l'élaboration de programmes, la formation des enseignants et l'établissement de centres d'excellence dans des secteurs essentiels tels que le secteur des services mondiaux (qui inclut l'externalisation des processus métier, l'externalisation des processus de connaissance et l'externalisation des technologies de l'information). Ces efforts visent à adapter les programmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui, en particulier dans des secteurs comme le tourisme, les technologies de l'information et les énergies renouvelables.

2.6. *Durabilité environnementale et changements climatiques*: La Jamaïque a accompli des progrès dans la promotion de la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques, des objectifs énoncés dans Vision 2030. Elle a inscrit dans sa législation la protection de plus de 25% de son territoire et de 15% de sa zone économique exclusive.<sup>2</sup> De plus, le gouvernement entend faire en sorte que 50% de l'électricité soient produits à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2030. En juin 2022 a été approuvé le *Règlement sur la facturation nette*, qui prévoit des possibilités de diversification des combustibles et de développement et déploiement de sources d'énergie renouvelable. L'objectif est de faire du secteur de l'énergie un secteur moderne, efficace, durable sur le plan environnemental, abordable et accessible.<sup>3</sup>

2.7. Plaçant l'accent sur la résilience aux changements climatiques, le gouvernement a lancé en juillet 2022 la Stratégie et le Plan d'action relatifs au genre et aux changements climatiques. Ils découlent de l'engagement des pouvoirs publics d'assurer l'inclusion des genres dans les initiatives liées au climat et font partie intégrante du projet intitulé "Renforcer les capacités institutionnelles afin d'intégrer les considérations de genre dans les programmes de financement de l'action climatique". Parmi les autres initiatives de sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux, on peut citer le projet "Trois millions d'arbres en trois ans", lancé en 2019. Ce projet souligne l'engagement du pays en faveur du reboisement et de la restauration des écosystèmes, et permet de réaliser des progrès tangibles en matière de stockage du carbone et de lutte contre la déforestation. Par ailleurs, la Jamaïque a lancé en 2022 le programme "Des collines à l'océan", conçu afin d'accroître la résilience aux conséquences du changement climatique et de réduire la pauvreté en protégeant les moyens de subsistance, grâce à une gestion intégrée et durable des paysages.

2.8. *Gouvernance et réforme institutionnelle*: Le renforcement de la gouvernance et des cadres institutionnels est une composante essentielle de Vision 2030. La Jamaïque s'est efforcée d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle, comme en témoignent l'entrée en vigueur en 2004 de la Loi sur l'accès à l'information et l'établissement en 2017 de la Commission de l'intégrité, opérationnelle depuis 2018. Reconnaisant le rôle central de la technologie numérique dans l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des administrations publiques, la Jamaïque utilise le soutien qu'elle reçoit de ses partenaires de développement pour accélérer la transformation numérique, en améliorant l'infrastructure numérique, la culture numérique et les services publics en ligne. Cette démarche a pour but de dynamiser l'efficacité des services publics, d'encourager l'innovation, et de garantir un accès équitable aux possibilités numériques. À cet égard, on peut citer le Projet de modernisation du secteur public (PSMP) II, une initiative qui vise l'ensemble des administrations publiques et prévoit des mesures de transformation numérique pour rationaliser les processus et procédures.

2.9. *Santé et bien-être*: Vision 2030 vise à améliorer, de manière globale, la santé et le bien-être des Jamaïcains. Le pays a progressé dans la réduction de la mortalité infantile, laquelle est tombée de 11,11 à 10,89 pour 1 000 naissances vivantes entre 2021 et 2022.<sup>4</sup> Toutefois, les maladies non transmissibles, telles que le diabète et les maladies cardiovasculaires, demeurent un défi de santé publique majeur et sont à l'origine d'une grande partie des décès prématurés. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance qu'il y a à disposer de systèmes de santé résilients.

<sup>2</sup> "15 Ecologically Sensitive Areas Identified for Protection". Adresse consultée le 1<sup>er</sup> avril 2024: <https://jis.gov.jm/15-ecologically-sensitive-areas-identified-for-protection/#:~:text=Mr.,five%20years%20early%2C%20in%202025.>

<sup>3</sup> Adresse consultée le 18 avril 2024: <https://jis.gov.jm/house-approves-electricity-net-billing-regulations/>.

<sup>4</sup> Adresse consultée le 1<sup>er</sup> avril 2024: <https://www.macrotrends.net/global-metrics/countries/JAM/jamaica/infant-mortality-rate#:~:text=The%20infant%20mortality%20rate%20for%20Jamaica%20in%202022%20was%2010.890,a%201.96%25%20decline%20from%202020.>

Pendant la période considérée, la Jamaïque a mis l'accent sur le soutien aux infrastructures de santé, les achats de fournitures médicales et le renforcement des capacités des travailleurs de la santé. Des efforts ont également été déployés pour renforcer la réponse de santé publique apportée à la pandémie de COVID-19, y compris les campagnes de vaccination, la surveillance de la santé publique et les initiatives d'engagement communautaire.

2.10. *Développement des infrastructures*: Le développement d'infrastructures modernes et efficaces est fondamental pour la croissance économique et la compétitivité de la Jamaïque. Le pays a réalisé d'importants investissements dans l'infrastructure routière, dont l'achèvement de l'autoroute Edward Seaga en 2016 et l'expansion des tronçons A (May Pen à Williamsfield) et B-ii (Harbour View à Yallahs) du Projet d'amélioration de l'autoroute côtière du Sud. Toutefois, il subsiste des difficultés dans certains domaines comme le logement et les infrastructures d'eau et d'assainissement, dont les coûts doivent être abaissés pour que tous les citoyens puissent y accéder.

2.11. Bien que la Jamaïque ait fait des progrès notables dans certains domaines de son plan Vision 2030, des difficultés persistent. La croissance économique a été modeste, le PIB réel ayant progressé en moyenne de 0,9% par an entre 2009 et 2019. Les efforts de réduction de la pauvreté doivent être intensifiés, notamment dans les zones rurales où le taux de pauvreté demeure plus élevé que dans les zones urbaines. La Jamaïque est consciente du fait que pour garantir un développement durable à long terme, il est essentiel d'investir dans l'éducation et le développement du capital humain. Par ailleurs, pour atteindre les objectifs énoncés dans Vision 2030, il sera crucial de remédier aux lacunes en matière de durabilité environnementale, de gouvernance et d'infrastructure.

### 3 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

3.1. La politique budgétaire de la Jamaïque est conçue pour maintenir un excédent primaire de 7% du PIB entre 2017/18 et 2019/20, et pour atteindre à moyen terme un ratio de la dette au PIB égal ou inférieur à 60% d'ici à la fin de l'exercice 2027/28 (échéance initialement fixée à 2025/26), conformément au Cadre de responsabilité budgétaire.<sup>5</sup> Pour l'exercice 2019/20, le FMI a abaissé l'objectif d'excédent primaire à 6,5% du PIB, "l'objectif de réduction de la dette du gouvernement étant supérieur au budget".<sup>6</sup> Cet objectif a été dépassé en 2019/20, avec un excédent primaire de 7,1% du PIB. Comme d'autres pays de la région, l'économie jamaïcaine a souffert de la récession provoquée par la pandémie de COVID-19 en 2020/21. Pour faire face aux conséquences de la pandémie, l'objectif d'excédent primaire a été ajusté et abaissé de 5,4% à 3,0% du PIB en 2020/21.<sup>7</sup> La Jamaïque n'a pas atteint cet objectif et a déclaré un excédent primaire de 2,8% du PIB, soit 68,5 millions de JMD, pour l'exercice 2020/21. En 2021/22 et 2022/23, le solde global s'est amélioré grâce à une augmentation des recettes et à une baisse des dépenses, à mesure que l'incidence des programmes de lutte contre la COVID-19 diminuait. En conséquence, l'excédent primaire a atteint 6,8% du PIB en 2021/22, soit 158,3 millions de JMD, et 5,8% du PIB en 2022/23, soit 158,1 millions de JMD.

3.2. En 2020/21, la dette publique de la Jamaïque a augmenté pour s'établir à 109,7% du PIB, contre 94,8% en 2019/20, à cause d'une hausse des dépenses associées à la pandémie de COVID-19 et d'une diminution des recettes induite par les difficultés économiques. Cependant, la dette publique a repris une tendance à la baisse en 2021/22 (94,2%), et durant l'exercice 2022/23, le ratio de la dette publique au PIB s'est élevé à 77,1%. Selon une évaluation du FMI, l'augmentation des dépenses n'a pas porté atteinte à la politique à moyen terme du gouvernement, axée sur la réduction de la dette publique et le maintien de la stabilité macroéconomique.

3.3. En 2021, une Commission budgétaire indépendante a été créée afin d'assurer la discipline budgétaire, par la conduite d'examen et d'analyses budgétaires indépendants semblables à ceux actuellement menés par le FMI, ainsi que par des activités de suivi, d'appropriation et de présentation de rapports au niveau national. Conformément aux meilleures pratiques

<sup>5</sup> "Jamaica: Staff Report for the 2014 Article IV Consultation and Fourth Review under the Extended Arrangement under the Extended Fund Facility and Request for Modification of Performance Criteria". Adresse consultée le 30 mars 2024: <https://www.imf.org/fr/home>.

<sup>6</sup> Adresse consultée le 16 avril 2024: [https://epocjamaica.com/wp-content/uploads/2019/04/Communique-24\\_Observer.pdf](https://epocjamaica.com/wp-content/uploads/2019/04/Communique-24_Observer.pdf).

<sup>7</sup> Adresse consultée le 16 avril 2024: <https://repositorio.cepal.org/server/api/core/bitstreams/fb5e3b10-aefb-4dbd-b3f1-f14bf080371f/content>.

internationales, "le mandat de la Commission budgétaire indépendante consistera à donner au public une opinion éclairée et indépendante sur la solidité et la durabilité des politiques et positions budgétaires de la Jamaïque, dans le respect du Cadre de responsabilité budgétaire".<sup>8</sup> Afin d'aider le gouvernement et le Parlement à mettre en œuvre cette commission, un Commissaire au budget a été nommé en 2023 pour être "le gardien et l'interprète des règles budgétaires de la Jamaïque, chargé d'en contrôler le respect et de réaliser une évaluation indépendante des résultats budgétaires, en plus d'une analyse indépendante".<sup>9</sup>

3.4. Pour l'exercice 2022/23, la balance des opérations courantes a enregistré un excédent de 334,2 millions d'USD, ce qui représente une amélioration de 435 millions d'USD par rapport au déficit de 100,8 millions d'USD enregistré en 2021/22. L'excédent du compte des opérations courantes équivaut à 1,9% du PIB. Pour 2023/24, les perspectives sont positives, principalement grâce aux importantes entrées liées aux voyages.

3.5. La *Loi de 2020 sur la Banque de Jamaïque (modification)* dispose que l'objectif premier de la politique monétaire est d'assurer la stabilité des prix par l'adoption d'un ciblage de l'inflation. Depuis l'exercice 2017/18, la Banque de Jamaïque est chargée de gérer l'inflation de manière qu'elle reste comprise entre 4% et 6% (soit un objectif de 5,0% ± 1,0 point de pourcentage). Le taux directeur est resté à 0,5% pendant la pandémie et n'a été relevé qu'en 2021, à 2,5%, lorsque la politique monétaire a été durcie pour contrer la hausse de l'inflation.

3.6. Après une faible inflation enregistrée en 2017/18 et 2019/20 (4,8%), les prix à la consommation ont subi l'impact de la récession économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 en 2020. Pendant cette période, la Jamaïque, comme d'autres pays en développement, a dû faire face à une hausse des prix des produits de base et à des pénuries en raison de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement. En moyenne, les prix à la consommation ont augmenté de 5,2% au cours de l'exercice 2020/21. En 2021/22, l'inflation a fortement progressé, pour s'établir à 11,9%. L'évolution des prix des combustibles et des produits alimentaires ainsi que la hausse des coûts du transport ont exercé des pressions inflationnistes sur les prix intérieurs, en particulier de l'électricité, des produits pétroliers et des matériaux de construction. En 2022/23, l'inflation a sensiblement ralenti, jusqu'à 6,2%. En dépit de la politique de ciblage de l'inflation mise en œuvre par la Banque de Jamaïque pour réduire l'inflation, les prix élevés des produits de base et la hausse des coûts du transport restent problématiques. Pour remédier à cette situation et ramener l'inflation dans la fourchette cible (4,0% à 6,0%), la politique économique a été durcie par le relèvement du taux directeur à 7,0% en 2022/23.

3.7. Le gouvernement reste déterminé à assurer la prudence financière et il accomplit des progrès réguliers dans le cadre de son programme de réforme économique. Fin 2016, un nouvel accord de confirmation sur trois ans a été conclu à titre de précaution avec le Fonds monétaire international (FMI). Cet accord a été maintenu, et la Jamaïque a satisfait toutes les exigences pour la période considérée. Cependant, la pandémie de COVID-19 a abouti à une situation exceptionnelle, conduisant le gouvernement à conclure avec le FMI un accord technique pour demander une ligne de précaution et de liquidité (LPL), qui permet d'obtenir des fonds spéciaux en cas de chocs de la balance des paiements. Plus particulièrement, la LPL est réservée aux pays qui affichent des "fondamentaux économiques solides" et font preuve de "fermeté dans la mise en œuvre de politiques économiques vigoureuses, tant à l'heure actuelle que par le passé, et d'une détermination à maintenir ce cap à l'avenir". Le fait que la Jamaïque ait accès à cette facilité témoigne de sa situation macroéconomique exemplaire. Pendant cette période, elle a également obtenu l'accès à une facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), qui lui permet d'accroître sa résilience aux chocs climatiques. La FRD offre des conditions de financement favorables et aide le gouvernement à gérer l'exposition du pays au risque de refinancement extérieur tout en améliorant les coûts de portefeuille. Jusqu'à présent, la Jamaïque a exécuté toutes les mesures de réforme et atteint tous les repères structurels dans le cadre du programme.

<sup>8</sup> <https://www.mof.gov.jm/building-institutions-for-the-future-part-ii-an-independent-fiscal-commission/>.

<sup>9</sup> "Courtney Williams Appointed Jamaica's First Fiscal Commissioner". Adresse consultée le 18 mars 2024: <https://www.jamaicaobserver.com/2023/03/09/courtney-williams-appointed-jamaicas-first-fiscal-commissioner/>.



3.8. Les retombées positives des modifications apportées au régime fiscal en 2014 continuent de se faire sentir; en effet, les recettes fiscales représentaient 26,4% du PIB en 2018/19 et 27,4% du PIB en 2022/23, une baisse nominale ayant été enregistrée en 2020/21 (25,9% du PIB) à cause du ralentissement économique provoqué par la pandémie de COVID-19. Face aux difficultés économiques rencontrées en 2020, il y a eu une baisse des recettes fiscales et une augmentation des dépenses, en raison des fonds supplémentaires alloués par le gouvernement aux établissements de santé publique et aux initiatives telles que le Programme d'allocation de ressources pour les employés au titre de la COVID-19 (CARE), qui vise à soutenir l'économie et l'emploi. En 2020/21, les dépenses totales ont représenté 32,6% du PIB, contre 29,7% en 2019/20. Les dépenses ont légèrement baissé durant les exercices 2021/22 et 2022/23; elles représentaient alors 30,1% et 29,8% du PIB, respectivement. Il convient de noter en particulier que les mesures fiscales qui auraient pu avoir une incidence sur les recettes escomptées incluent une modification de la *Loi de 1955 relative à l'impôt sur le revenu* apportée en 2020/21, en vertu de laquelle les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) qui respectent leurs obligations fiscales peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt spécial, l'objectif étant de leur fournir une assistance tout en encourageant la relance et la formalisation.<sup>10</sup> L'adoption de la *Loi de 2020 relative à l'impôt sur le revenu (modification)* est arrivée à point nommé pour les MPME, au vu des défis économiques soulevés par la pandémie de COVID-19. En réalité cependant, cette modification faisait partie des mesures fiscales qui étaient en train d'être mises en œuvre avant le début de la pandémie.

3.9. L'impact de la pandémie de COVID-19 s'est ressenti dans tous les secteurs de l'économie jamaïcaine et a conduit à une contraction de 11% du PIB réel en 2020/21. L'économie jamaïcaine a rebondi au cours de l'exercice 2021/22, avec une progression du PIB réel de 8,2%, mais la croissance est retombée à 4,7% en 2022/23, traduisant un ralentissement du rythme de l'expansion économique lié au relèvement total après le choc causé par la pandémie. Reflétant les réalités économiques, le PIB nominal s'est élevé à 2 751,9 milliards de JMD pour l'exercice 2022/23, soit un niveau supérieur à celui de 2019/20, avant la pandémie (2 121,2 milliards de JMD). Pendant la période considérée, la croissance a été tirée par le tourisme et les services connexes ainsi que par une augmentation des activités de production et de distribution, signe de la reprise après la pandémie.

3.10. D'après les efforts déployés pour relancer l'économie, le FMI estime que la croissance du PIB de la Jamaïque s'élèvera à 2% pour l'exercice 2023/24 et à 1,8% pour l'exercice 2024/25<sup>11</sup>, puis ralentira au cours des années suivantes. De même, l'Institut de planification de la Jamaïque (PIOJ) prévoit que l'économie progressera de 1,7% en 2023/24. Ces perspectives positives s'appuient, entre autres, sur l'expansion des industries manufacturières et de services, l'anticipation d'une hausse de la demande extérieure et intérieure et un niveau élevé d'emploi. Selon les prévisions, les industries extractives et le secteur de l'hôtellerie et de la restauration devraient prospérer.

### 3.1 Le Programme de réforme économique

3.11. Lancé en 2012, le Programme de réforme économique de la Jamaïque a connu un grand succès pendant la période considérée, ses objectifs budgétaires ayant été atteints, voire dépassés. Il faut souligner que le pays est en bonne voie pour atteindre l'objectif d'endettement de 60% du PIB d'ici à mars 2028: les projections actuelles indiquent que le ratio de la dette devrait être inférieur à 57% du PIB d'ici à l'échéance fixée. La phase suivante du programme économique du gouvernement viendra consolider les gains macroéconomiques obtenus, grâce à un engagement ferme à l'égard des principes ayant soutenu les progrès, comme le maintien de la discipline budgétaire et le renforcement de la résilience économique du pays par l'atténuation des risques liés aux changements climatiques. Le programme continuera également de mettre l'accent sur la protection sociale et les dépenses d'investissement qui encouragent la croissance économique et le développement.

<sup>10</sup> <https://jis.gov.jm/senate-passes-bill-to-facilitate-375000-income-tax-credit-for-msmes/>.

<sup>11</sup> FMI (2024), "Jamaica and the IMF". Adresse consultée le 23 mars 2024: <https://www.imf.org/en/Countries/JAM>.



## 4 RÉSULTATS COMMERCIAUX ET SECTORIELS

### 4.1 Résultats commerciaux

4.1. Les exportations et importations de marchandises et de services ont représenté 83,52% du PIB en 2017/18 et ont augmenté jusqu'à atteindre 89,98% du PIB en 2018/19. Pendant l'exercice 2020/21, les flux commerciaux de la Jamaïque ont diminué en raison des défis mondiaux soulevés par la pandémie de COVID-19, et les exportations et importations ont représenté 65,86% du PIB. On a toutefois observé des signes de reprise en 2021/22, les exportations et importations ayant représenté 73,35% du PIB, en grande partie grâce à l'essor des services. En 2022/23, les exportations et importations de marchandises et de services ont représenté 95,0% du PIB.

4.2. Au cours de l'exercice 2022/23, le déficit commercial de la Jamaïque s'est élevé à 5,83 milliards d'USD, dépassant le déficit de 4,5 milliards d'USD enregistré en 2021/22. Cette évolution négative du déficit commercial en 2022/23 est liée aux dépenses d'importation de 7,7 milliards d'USD engagées par la Jamaïque, le montant le plus élevé depuis 2008 (récession mondiale). Cela correspond à une augmentation des importations d'environ 30% par rapport à l'exercice 2021/22, essentiellement imputable à la hausse du coût des matières premières/biens intermédiaires et des combustibles et lubrifiants.

4.3. Au cours de l'année civile 2022, la Jamaïque a également vu ses exportations augmenter de 28%, les recettes d'exportation ayant atteint 1 901 millions d'USD, contre 1 480 millions d'USD en 2021. Il s'agit des recettes d'exportation les plus élevées depuis 2018. L'augmentation de la valeur des exportations enregistrée en 2022 était principalement due à une hausse des exportations de combustibles minéraux.

4.4. Dans l'ensemble, les principaux partenaires commerciaux de la Jamaïque n'ont pas changé depuis 2017. Ainsi, en 2021, les exportations jamaïcaines ont été destinées principalement aux États-Unis d'Amérique, aux Pays-Bas, au Canada, au Royaume-Uni et à la Fédération de Russie. Les exportations vers ces pays se sont chiffrées à 1 042,5 millions d'USD, soit 72,4% des exportations totales. Sur la même période, les importations de marchandises se sont élevées à 3 785,5 millions d'USD et provenaient principalement des États-Unis d'Amérique, du Brésil, de la Chine, du Japon et de la Türkiye. Ces dépenses ont représenté 63,3% des importations totales pour cette année civile. En 2022, les principaux partenaires d'importation ont légèrement changé: Trinité-et-Tobago a pris la place de la Türkiye et les autres partenaires sont restés les mêmes. Pour 2022, les importations se sont élevées à 4 974,7 millions d'USD. Les cinq principaux partenaires d'exportation de la Jamaïque pour 2022 sont restés les mêmes qu'en 2021, mais les Pays-Bas ont été remplacés par Porto Rico. Les exportations totales en provenance de ces pays se sont chiffrées à 1 408,0 millions d'USD.

4.5. Au fil du temps, la Jamaïque est parvenue à maintenir un excédent commercial notable dans le secteur des services, sauf pour l'année 2020. Le pays est fortement tributaire du tourisme, car les recettes des voyages et des transports contribuent de manière significative à l'excédent commercial. Il convient de souligner que l'excédent a culminé à 1 754 milliards d'USD en 2019, avant de s'effondrer à 285 millions d'USD en 2020 et de se transformer en un déficit de 223 millions d'USD en 2021, à cause des difficultés générées par la pandémie de COVID-19. La balance des services s'est nettement améliorée en 2022, année où l'excédent a atteint 1 305 milliards d'USD grâce à une forte augmentation du tourisme.

4.6. Il a été estimé qu'entre 2021 et 2023, environ 49% de la main-d'œuvre employée exerçait des activités directement ou indirectement liées au commerce. Cela témoigne de l'importance de ce segment de l'économie, les exportations de services ayant représenté environ 26,5% du PIB en 2022/23. La part du commerce des services dans le PIB était de 39,9% en 2018/19, puis elle est passée à 44,53% au cours de l'exercice 2019/20; cependant, en 2020, une baisse importante a été observée et le ratio est tombé à 27,05%, conformément aux réalités économiques mondiales de l'époque. Au cours de l'exercice 2022/23, la part du commerce des services dans le PIB s'est élevée à environ 45,49%, soit un niveau à peu près équivalent à celui enregistré après la pandémie de COVID-19.

## 4.2 Résultats sectoriels

4.7. Pendant la période considérée, la contribution du secteur des services au PIB a été constamment élevée – 78,4% en 2018 et 78,7% en 2022. Le tourisme a été le moteur de ce secteur, la Jamaïque ayant clôturé l'année civile 2017 avec 4,3 millions de visiteurs, soit 500 000 de plus qu'en 2016. En 2020, la Jamaïque a accueilli 1 329 675 visiteurs au total, ce qui représente une baisse de 68,6% par rapport aux 4 234 150 arrivées (2 903 595 visiteurs en moins) enregistrées en 2019, principalement imputable à la pandémie de COVID-19. Au sortir de la pandémie, le secteur du tourisme a nettement progressé, les arrivées en Jamaïque ayant augmenté de 69,2% entre 2021 et 2022, jusqu'à atteindre 2,2 millions de visiteurs. Au fil des ans, ce secteur a été dynamisé par des initiatives ciblées telles que le Plan directeur pour le tourisme durable qui donnait la priorité, entre autres objectifs, au renforcement des liens, à la promotion de l'investissement, aux partenariats public-privé et au développement du capital humain. Par ailleurs, des efforts visant à accroître la participation des communautés locales au tourisme ont été déployés dans le cadre de la Politique communautaire du tourisme et du Réseau des liens touristiques. Pour renforcer ce secteur essentiel, le gouvernement a commencé à élaborer en 2022 un cadre et une stratégie durables pour le tourisme, dont les objectifs sont d'accroître la résilience du secteur et sa durabilité en temps de crise.

4.8. Les industries extractives ont depuis toujours un fort impact socioéconomique, car de nombreuses communautés dépendent de ces activités. Le gouvernement considère également qu'elles sont essentielles à la réalisation de la croissance économique prévue à moyen et long termes, étant donné qu'elles devraient faire partie des principaux moteurs de l'expansion de l'économie.<sup>12</sup> De plus, le gouvernement prévoit que l'extraction du calcaire commencera à se développer de façon notable à mesure que différentes initiatives porteront leurs fruits. Cette amélioration reste toutefois assez ambitieuse, car la contribution du secteur au PIB était seulement de 1% en 2022, contre 2,7% en 2018.

4.9. La Stratégie d'exportation nationale, achevée en décembre 2019, a mis en avant plusieurs recommandations clés, dont la nécessité de définir des stratégies sectorielles. Par conséquent, le gouvernement a mis au point des stratégies nationales pour les secteurs suivants: secteur des services numériques mondiaux (également appelé secteur des services mondiaux), secteur manufacturier et agro-industrie. La Stratégie quinquennale de croissance du secteur manufacturier a été approuvée en 2020 et vise à améliorer les conditions de l'activité des entreprises, à développer le secteur manufacturier jamaïcain et à favoriser le développement économique. Le secteur manufacturier enregistre une croissance régulière depuis 2018; cette année-là, il contribuait au PIB à hauteur de 8,6%, et en 2022 sa contribution était de 9%. Les principaux sous-secteurs étaient les produits alimentaires, les produits chimiques et les minéraux non métalliques. Les obstacles importants à la croissance du secteur sont notamment la baisse de l'efficacité et de la compétitivité, dans le contexte d'une hausse des coûts d'exploitation liée, entre autres, à la compétitivité des coûts, à l'accès aux marchés et aux innovations rapides sur le marché mondial.

4.10. Pour s'attaquer au problème de l'accès aux marchés, le gouvernement met en œuvre le Programme de développement des entreprises pour la croissance des exportations (Export Max), qui prend la forme d'une collaboration entre le secteur public et l'Association des fabricants et exportateurs de la Jamaïque. Ce programme a connu un grand succès: durant la dernière phase (2019-2022), qui rassemblait 50 entreprises, des ventes à l'exportation d'un montant total de 1,71 milliard de JMD ont été enregistrées. Grâce au programme, les entreprises en question ont pénétré des marchés régionaux et internationaux tels que le Brésil, la Grenade, la Martinique, les Îles Caïman, la Chine, la République dominicaine, la Suède et le Zimbabwe.

4.11. Compte tenu de l'impact des industries manufacturières sur l'environnement, et pour préserver le milieu naturel et le cadre bâti, le gouvernement a mis en œuvre l'*Ordonnance de 2018 sur le commerce (interdiction des matériaux d'emballage en plastique)* et l'*Ordonnance de 2018 de l'Autorité de conservation des ressources naturelles (interdiction des matériaux d'emballage en plastique)* afin d'interdire l'importation, la distribution, la fabrication et l'utilisation commerciale de certains types de plastique à usage unique et des produits en mousse de polystyrène expansé employés dans le secteur des produits alimentaires et des boissons. Le gouvernement a également approuvé la Politique nationale pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux

<sup>12</sup> Adresse consultée le 19 avril: <https://jis.gov.jm/govt-commits-to-identifying-new-markets-for-mining-exports/>.

(2018), qui vise à renforcer le cadre de gouvernance de la gestion de l'environnement et des activités de consommation et de production durables.

4.12. S'agissant des investissements, le gouvernement a mis en avant son engagement en faveur du développement durable et a approuvé la Stratégie d'investissement dans l'économie verte (GEIS) en 2023. Cette stratégie sera mise en œuvre sur les sept prochaines années. Elle est conçue pour renforcer la résilience économique et environnementale, promouvoir une croissance économique inclusive, transformer le secteur de l'énergie de façon à utiliser une plus grande part de ressources renouvelables autochtones, surmonter les obstacles budgétaires qui découlent du niveau élevé d'endettement et du programme d'ajustement en cours, et progresser vers le développement durable.<sup>13</sup>

4.13. Le gouvernement s'est engagé à étudier des initiatives visant à réduire les coûts de l'énergie pour les fabricants et la société. En conséquence, le Cabinet a approuvé le rétablissement du Conseil de l'énergie de la Jamaïque (JEC) en mars 2022. Le JEC, qui rassemble des parties prenantes clés du secteur de l'énergie, est chargé de faciliter la tenue de consultations de large portée sur les différents aspects de la Politique énergétique nationale (2009-2030). Ses domaines d'action prioritaires incluent l'examen des choix de combustibles en vue de la diversification des sources de combustibles, la sécurité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et autochtones, l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie, et les solutions permettant d'assurer et de maintenir la compétitivité des prix de l'énergie.

4.14. L'agro-industrie est une autre priorité essentielle du gouvernement, et une stratégie sectorielle a été élaborée en 2021. Pendant la période à l'examen, la contribution au PIB du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a progressé et, en 2022, elle s'élevait à 8,3%. En 2022, environ 14,7% de la population active travaillait dans ce secteur. Malgré tous ses efforts, la Jamaïque reste un importateur net de produits agricoles. Compte tenu de l'importance du secteur, le gouvernement a recensé des domaines prioritaires, y compris les parcs agricoles, l'agriculture de grande échelle climatiquement rationnelle, l'amélioration de l'accès aux terres, l'utilisation de la technologie dans l'agriculture et l'élaboration de stratégies de commercialisation pour des produits spécifiques.

4.15. L'agriculture est un segment essentiel de l'économie jamaïcaine et plusieurs modifications législatives ont soutenu la poursuite de sa croissance. On peut notamment citer la promulgation de la *Loi de 2017 sur l'Autorité de réglementation des produits de base agricoles (JACRA)*, le Règlement de 2018 de la JACRA et le Règlement de 2018 de la JACRA (taxe parafiscale); les modifications connexes de la *Loi sur les produits agricoles* et de la *Loi portant réglementation du secteur de la noix de coco*; et l'abrogation de la *Loi sur le Conseil du cacao*, la *Loi sur le soutien au secteur du cacao* et la *Loi portant réglementation du secteur du café*.

4.16. En 2019, la Jamaïque a adopté la nouvelle *Loi sur la pêche* de 2018, qui remplace la *Loi de 1975 sur le secteur de la pêche*. Cette loi vise à garantir une gestion efficace et un développement durable de la pêche, de l'aquaculture et des autres activités connexes en adoptant l'approche écosystémique et les règles, normes et meilleures pratiques reconnues au niveau international. Pour soutenir davantage le secteur, en 2020, le Programme d'amélioration de la production aquacole a été lancé afin de faciliter l'octroi de bons, d'aides et d'équipements de sécurité aux pêcheurs.

4.17. Avec l'aide des partenaires de développement, la Jamaïque met également en œuvre plusieurs initiatives pour dynamiser le secteur agricole et renforcer la résilience climatique des MPME. Par exemple, on peut citer un projet financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui vise à renforcer la résilience climatique du secteur agricole en aidant les MPME du secteur à adopter des méthodes de culture résilientes aux changements climatiques, dans le but de préserver la production alimentaire et les moyens de subsistance en milieu rural face aux impacts climatiques.

---

<sup>13</sup> Adresse consultée le 15 mars 2024: <https://dobusinessjamaica.com/wp-content/uploads/2022/12/National-Investment-Nov.2022.pdf>.

### 4.3 Transformation des organismes publics

4.18. En 2020/21, on recensait environ 150 organismes publics en activité, parmi lesquels 46 exerçaient des activités commerciales ("entreprises publiques"). Les entreprises publiques exercent leurs activités principalement dans les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et des services. Il est important de noter que ces entreprises ont une incidence positive sur l'économie. Elles ont contribué au PIB à hauteur de 398,48 millions de JMD en 2018 et de 470,78 millions de JMD en 2022. En 2022, ces organisations employaient au total environ 7 800 personnes.

4.19. La Jamaïque a progressé dans la mise en œuvre du Plan de rationalisation du secteur public, qui vise à améliorer la gestion et la gouvernance des organismes publics. Les organismes publics sont un élément central du programme de transformation du secteur public. Au titre de ce pilier, quatre stratégies importantes sont déployées, dont l'intégration des organismes publics dans des ministères de tutelle, la fusion, la fermeture et le désengagement (par des PPP ou des privatisations). Ainsi, pendant la période à l'examen, 41 organismes publics ont fait l'objet d'une rationalisation, ce qui a permis d'économiser plus de 2 milliards de JMD.

4.20. Un autre élément essentiel du programme de rationalisation sur lequel des progrès ont été accomplis est la mise en œuvre des règlements relatifs à la *Loi sur la gestion et la responsabilité des organismes publics*, qui concerne la nomination et la sélection des membres des conseils d'administration des organismes publics. Deux règlements ont été approuvés et sont en train d'être mis en œuvre. Le *Règlement de 2017 sur les organismes publics (modification)*, une révision du *Règlement de 2015 sur les organismes publics*, est entré en vigueur en 2017. Le *Règlement de 2021 sur la gestion et la responsabilité des organismes publics (nomination et sélection des membres des conseils d'administration)* a été partiellement mis en œuvre, avec l'établissement d'un Secrétariat chargé des conseils d'administration des organismes publics et d'une base de données de directeurs potentiels facilitant la constitution des conseils d'administration.

### 4.4 Effets de la situation économique mondiale sur les résultats commerciaux de la Jamaïque

#### 4.4.1 Reprise mondiale après la pandémie

4.21. Après la récession provoquée par la pandémie de COVID-19 en 2020 et la guerre en Ukraine en 2022, les perspectives de l'économie mondiale n'ont pas été positives, malgré des rebonds marqués. À cet égard, l'OMC a indiqué que les risques pesant sur les prévisions étaient orientés à la baisse, y compris les tensions géopolitiques, l'insécurité alimentaire, la potentielle instabilité financière découlant du durcissement de la politique monétaire et l'augmentation des niveaux de dette.<sup>14</sup>

4.22. D'après différents rapports, les échanges mondiaux de marchandises et de services se sont chiffrés à 31 000 milliards d'USD en 2022, soit une hausse de 13% en glissement annuel. Néanmoins, il a été noté qu'en 2022, le commerce des marchandises avait augmenté plus rapidement en valeur qu'en volume au niveau mondial, en raison du niveau élevé des prix mondiaux des produits de base. Ainsi, la CNUCED indique que les perspectives pour 2024 restent "très incertaines et généralement pessimistes" au vu des tensions géopolitiques persistantes, de l'escalade de la dette et de la fragilité économique généralisée. D'autres éléments pèsent sur le commerce, notamment la baisse de la demande dans les pays développés, la diminution des échanges en Asie de l'Est, l'augmentation des mesures de restriction du commerce, la volatilité des prix des produits de base et l'allongement des chaînes d'approvisionnement, en particulier entre la Chine et les États-Unis.<sup>15</sup>

4.23. En tant que pays en développement importateur net de produits alimentaires (PDINPA) et petit État insulaire en développement (PEID) dont la balance commerciale est négative, la Jamaïque voit son potentiel de croissance, sa stabilité économique globale et sa capacité à attirer des investissements dans des secteurs essentiels lourdement pénalisés par la volatilité des marchés mondiaux de produits de base et par les perspectives pessimistes pour l'économie mondiale. Les

<sup>14</sup> Adresse consultée le 15 mars 2024:

[https://www.wto.org/french/res\\_f/booksp\\_f/trade\\_outlook23\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/trade_outlook23_f.pdf).

<sup>15</sup> Adresse consultée le 18 mars 2024: <https://unctad.org/fr/news/le-commerce-mondial-devrait-se-contracter-de-pres-de-5-en-2023-en-raison-des-tensions>.

entrées d'investissement étranger direct (IED) suivent une tendance à la baisse depuis 2017: elles s'élevaient alors à 888,8 millions d'USD et ce chiffre est tombé à 318,7 millions d'USD en 2022. Malgré ces difficultés, la Jamaïque continue de promouvoir ses circuits d'investissement, encouragée par des prévisions économiques positives.

#### **4.4.2 Absence de progrès dans les négociations du Cycle de Doha**

4.24. Les progrès sur les points à l'ordre du jour du Cycle de Doha se sont poursuivis lentement. Cependant, les retombées économiques de la pandémie de COVID-19 et plusieurs chocs connexes ont poussé les pays à changer d'orientation et à donner la priorité à certaines questions du Cycle de Doha. À cet égard, à la douzième Conférence ministérielle en juin 2022 (CM12), les Membres de l'OMC ont adopté une déclaration ministérielle sur la COVID-19, qui rappelle notamment la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique de 2001. Cette conférence ministérielle a aussi adopté une déclaration sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire et une décision ministérielle sur l'exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires du Programme alimentaire mondial.

4.25. Compte tenu des résultats de la CM12, les Membres de l'OMC ont réaffirmé leur engagement de poursuivre les négociations sur l'agriculture, notant qu'il était urgent de remédier aux divergences de vues persistantes et d'accomplir des progrès tangibles. Cela est encourageant, mais des progrès plus rapides doivent être réalisés sur les autres points de l'ordre du jour. La Jamaïque souligne en effet les menaces, existantes et nouvelles, qui pèsent sur les pays en développement et l'environnement mondial. Plus particulièrement, le communiqué de presse de l'OMC n° 909 du 5 octobre 2022 indique que "le commerce et la production seront grevés par plusieurs chocs interdépendants, dont la guerre en Ukraine, le niveau des prix de l'énergie, l'inflation et le resserrement de la politique monétaire". La Jamaïque espère que ces réalités peu réjouissantes encourageront les pays à déployer des efforts pour parvenir à des résultats commerciaux équilibrés, qui tiennent compte des besoins spécifiques des pays en développement.

#### **4.4.3 Réduction des risques et perte de relations de correspondance bancaire**

4.26. Depuis 2021, la Jamaïque, comme beaucoup d'autres pays des Caraïbes, se heurte à des défis liés à la réduction des risques et à la perte de relations de correspondance bancaire. La situation est problématique pour les pays comme la Jamaïque qui s'appuient sur ces relations pour effectuer des transactions financières internationales, lesquelles sont essentielles pour le commerce, les envois de fonds, etc.

4.27. Il est reconnu que la réduction des risques se justifie en premier lieu par l'importance accrue accordée à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Soumises à une pression considérable pour éviter de lourdes amendes, les banques internationales examinent plus attentivement leurs relations avec les institutions plus petites basées dans des régions perçues (parfois de façon arbitraire ou injuste) comme présentant un risque plus élevé. Comme beaucoup d'autres pays des Caraïbes, la Jamaïque pâtit malheureusement de cette image.

4.28. La Jamaïque s'est heurtée à des obstacles considérables en voulant renforcer les relations de correspondance bancaire, en raison des différentes mesures, actions et règles, connues par euphémisme sous le nom de mesures de "mise sur liste noire" et de "réduction des risques", qui ont eu une incidence négative sur son secteur financier. Malheureusement, la question de la réduction des risques a un impact considérable sur les réseaux financiers légitimes, les relations bancaires et le commerce, du fait de l'augmentation des coûts de mise en conformité et des volumes de transactions relativement faibles sur le marché jamaïcain, qui n'est pas attractif pour les banques internationales. Pour créer un environnement économique favorable au développement, il est essentiel d'agir sur les règles et mesures qui empêchent la circulation de marchandises et de paiements entre la Jamaïque et ses partenaires commerciaux. Bien que le pays ait progressé sur cette question, une collaboration impliquant des pays développés dotés de réseaux bancaires internationaux sophistiqués est nécessaire pour trouver des solutions durables qui permettront de concilier l'impératif de sécurité dans le système financier mondial et les réalités économiques des petites nations. Pour tenter d'atténuer les effets de la réduction des risques, les autorités et les institutions financières jamaïcaines ont pris plusieurs mesures:



- i. Amélioration de la conformité: Le gouvernement travaille assidûment pour améliorer les cadres réglementaires et les mettre en conformité avec les normes internationales, notamment celles fixées par le Groupe d'action financière (GAFI). En outre, les banques de la Jamaïque s'emploient à renforcer leurs cadres de mise en conformité afin de satisfaire les normes internationales, espérant ainsi atténuer les préoccupations des banques partenaires;
- ii. Dialogue diplomatique: Le gouvernement déploie des efforts diplomatiques auprès d'économies importantes pour mettre en lumière les conséquences néfastes de la réduction des risques et trouver des solutions par la voie de la coopération;
- iii. Solutions régionales: Il y a eu une impulsion vers la recherche de solutions bancaires régionales et des plates-formes alternatives de services bancaires et de paiement ont été examinées, dans l'optique de réduire la dépendance à l'égard des relations de correspondance bancaire traditionnelles;
- iv. Activités de plaidoyer internationales: La Jamaïque a joué un rôle actif dans les instances internationales, défendant une approche équilibrée de la réglementation financière qui reconnaît la nécessité de gérer les risques sans affecter de manière disproportionnée les petites économies.

4.29. Pendant la période, le gouvernement a développé un nouveau régime réglementaire pour le système financier (régime "à deux piliers") afin de renforcer l'environnement réglementaire. Dans le cadre de ce régime, tous les établissements de dépôt, y compris les banques commerciales, les banques d'affaires et les coopératives de crédit, ainsi que les établissements financiers non bancaires (compagnies d'assurance, courtiers en valeurs mobilières, fonds de pension), sont regroupés en une seule institution, la Banque de Jamaïque (BoJ). Un organisme de réglementation distinct, la Commission des services financiers (FSC), supervisera les pratiques de marché et la protection des consommateurs pour tous les fournisseurs de services financiers.<sup>16</sup>

#### **4.5 Politiques et stratégies de stimulation de la croissance économique pour promouvoir la compétitivité**

4.30. Des mesures d'incitation continuent d'être accordées pour soutenir la croissance des entreprises et les exportations. À cet égard, la Jamaïque promeut le régime général d'incitations et le régime de zones économiques spéciales. Le régime général d'incitations prévoit des allègements fiscaux. Le régime de zones économiques spéciales (ZES) de la Jamaïque demeure aussi en place.

4.31. Afin d'encourager l'investissement et le commerce sur la période, des modifications ont été apportées à plusieurs textes législatifs pour accorder des mesures d'incitation spéciales à des secteurs et domaines d'activités particuliers. Les textes législatifs modifiés comprennent la *Loi de 1995 sur la rénovation urbaine (allègement fiscal)*, qui a été modifiée en 2021 pour promouvoir l'investissement dans le développement, la réhabilitation ou la remise en état de terres ou de bâtiments dans des zones déclarées comme zones de développement spéciales; la Loi prévoit l'octroi, entre autres, d'un crédit d'impôt pour investissement. En outre, la *Loi d'encouragement aux secteurs de la bauxite et de l'alumine de 1950* a été modifiée en 2019 pour encourager les entreprises exerçant des activités d'extraction de la bauxite et de production d'alumine et prévoit l'importation en franchise de droits des biens de production, des huiles lubrifiantes, de la graisse et d'autres produits chimiques. En outre, en 2019, la Loi sur le pétrole a été modifiée de manière à faciliter, entre autres, les importations en franchise de droits de marchandises utilisées pour construire et exploiter des raffineries et produire des produits pétroliers.

##### **4.5.1 Régime de zone économique spéciale**

4.32. La *Loi de 2015 sur les zones économiques spéciales* a été promulguée en 2016 et était assortie du *Règlement de 2017 sur les zones économiques spéciales*. En conséquence, les mesures d'incitation à l'exportation ont été abrogées, conformément aux obligations de la Jamaïque dans le cadre de l'OMC. Cependant, une période de transition de quatre ans a été mise en œuvre sur le plan légal pour les entreprises (entités) des zones franches et est arrivée à échéance en décembre 2020.

---

<sup>16</sup> Adresse consultée le 27 mars 2024: [jis.gov.jm/govt-pursuing-twin-peaks-regulatory-model-for-financial-sector/](https://jis.gov.jm/govt-pursuing-twin-peaks-regulatory-model-for-financial-sector/).

Cela a permis aux entreprises de continuer de bénéficier des avantages jusqu'à ce qu'elles passent sous le régime de ZES. À la fin de la période de transition, 106 entités satisfaisaient aux conditions pour être désignées entités de ZES.

4.33. Actuellement, il incombe au Ministre chargé de l'industrie, de l'investissement et du commerce de désigner les ZES. L'Autorité jamaïcaine des zones économiques spéciales (JSEZA) est chargée de superviser et d'orienter le développement des ZES en Jamaïque sur le plan réglementaire.

4.34. La *Loi sur les ZES* a fait l'objet de plusieurs modifications au cours de la période considérée. Des modifications ont été approuvées en 2017 et en 2020 pour changer la définition du Ministre chargé des ZES et préciser la nomination de membres *ex officio* du Conseil, respectivement. D'autres changements ont été apportés en 2022, dont:

- i. L'extension de la liste des critères d'admissibilité devant être appliqués de manière à inclure des prescriptions de substance économique;
- ii. L'ajout des "activités relatives à la propriété intellectuelle" à la liste des activités exclues des ZES; et
- iii. L'application d'une période de transition (jusqu'au 31 mars 2023), qui a été prolongée, pour permettre aux entités établies dans des ZES de se mettre en conformité avec la prescription de substance économique et l'interdiction des activités liées à la propriété intellectuelle.

4.35. Suite aux modifications apportées en 2022, les entités de ZES doivent maintenant avoir des activités générant des revenus substantiels au sein de la zone elle-même. Cela vient s'ajouter aux prescriptions relatives aux dépenses en capital et à la création d'emplois, qui sont proportionnels aux revenus générés dans la zone.

4.36. Pour compléter les changements apportés à la *Loi de 2022 sur les zones économiques spéciales (modification)* et garantir la conformité avec les normes internationales concernant la transparence fiscale, des modifications ont également été apportées à la *Loi relative à l'impôt sur le revenu* en 2022. Les modifications appuient les prescriptions en matière de substance pour bénéficier des avantages liés aux ZES, imposent des restrictions aux activités liées à la propriété intellectuelle dans les ZES et élargissent la portée du crédit d'impôt à l'emploi pour inclure les entreprises situées dans une ZES.

4.37. L'achèvement en temps voulu de nombreuses notifications apportées à la Loi sur les ZES témoigne de la volonté du gouvernement de garantir la conformité avec ses obligations internationales tout en garantissant le succès du régime de ZES, qui est fondé sur la facilitation des exportations. Actuellement, la JSEZA, dirigée par le Ministère de l'industrie, de l'investissement et du commerce (MIIC) et le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur, étudie la possibilité d'apporter d'autres changements à la *Loi sur les ZES* afin de traiter la question d'une clause ou règle explicite qui permette aux fabricants de tirer parti des règles d'origine pour les marchandises produites dans une ZES, en particulier pour les échanges au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

4.38. Les rapports de la JSEZA indiquent que les exportations s'élevaient à 367 715 509,02 JMD en 2021 et à 22 644 344 054,99 JMD en 2022. L'impôt sur le revenu provenant du régime de ZES sur la même période représentait 1 327 655 276,11 JMD en 2021 et 1 404 854 202,77 JMD en 2022. Cependant, les recettes sacrifiées des taxes sur la valeur ajoutée s'élevaient à 18 870 520 015,92 JMD en 2021 et à 1 650 805 659,28 JMD en 2022. En 2022, on comptait cent vingt-huit (128) entreprises (y compris les entreprises installées dans des zones franches qui étaient passées sous le régime de ZES), principalement actives dans la logistique, les services des technologies de l'information et les services numériques mondiaux (externalisation des processus métiers).

4.39. Les sous-secteurs des technologies de l'information et de la communication et de l'externalisation des processus métiers du secteur des services mondiaux ont joué un rôle important dans le développement de l'économie jamaïcaine, et encore plus pendant la période considérée. Le nombre de personnes employées dans le secteur est passé de 17 000 en 2016 à plus de 46 000



en 2021.<sup>17</sup> Le secteur compte plus de 90 entreprises (dont certaines sont des entités de ZES) et 10 d'entre elles sont des entreprises des États-Unis qui font partie de la liste "Fortune 500".

4.40. Afin de garantir la croissance continue du secteur, le gouvernement et son partenaire de développement, la Banque interaméricaine de développement (BID), se concentrent sur le renforcement des capacités et la mobilisation de l'investissement pour le secteur des services mondiaux dans le cadre du Programme de développement des compétences pour ce secteur. Ce programme, qui a débuté en 2019, vise à promouvoir la croissance du secteur des services mondiaux en Jamaïque, en particulier dans les segments à plus forte valeur ajoutée. Les principaux objectifs du projet sont l'amélioration du système de développement des compétences pour fournir au secteur une main-d'œuvre plus qualifiée, en particulier dans les emplois à plus forte valeur ajoutée, et le renforcement des capacités de la Jamaïque afin d'attirer des investissements et d'accroître les exportations.

4.41. Dans le cadre du programme, le secteur privé est directement impliqué par l'intermédiaire du Conseil des compétences dans le domaine des services mondiaux (mené par le secteur privé), qui est chargé d'identifier et de formuler les besoins du secteur en matière de compétences, de faire participer les employeurs au développement des compétences et d'influencer les politiques relatives aux compétences. En outre, dans le cadre de ce programme, le gouvernement a élaboré une stratégie nationale 2021-2025 pour le développement d'un secteur des services numériques mondial en Jamaïque. Ce document stratégique vise à atteindre les objectifs nationaux sociaux et économiques, notamment en repositionnant la Jamaïque comme une destination à plus forte valeur tout en tirant parti de sa force en tant que destination proche fiable pour les services à la clientèle, stimulant ainsi la croissance de l'investissement intérieur et étranger dans le secteur; il vise également à encourager l'entrepreneuriat national, en particulier dans le domaine des services numériques. Suite au succès de ce programme, avec le soutien de la BID, une initiative similaire est en train d'être élaborée pour les secteurs de la fabrication, de la logistique et de la construction.

4.42. Le Conseil national de la compétitivité (NCC), établi en 2010, a une grande influence sur le suivi de la mise en œuvre du Programme de réforme des conditions de l'activité des entreprises (BERA). Le NCC et son Secrétariat technique coopèrent avec divers organismes du gouvernement pour identifier, suivre et appliquer des réformes afin de renforcer la compétitivité de la Jamaïque. Ces réformes sont mises en œuvre dans 17 entités gouvernementales. La matrice des réformes identifiées comprend le BERA, la pénétration du marché et la facilitation de l'investissement comme principaux domaines d'intérêt qui soutiennent la croissance économique. Au cours de la période considérée, les résultats qui peuvent être attribués à la supervision par le NCC sont notamment les suivants:

- Loi relative à l'impôt minimum sur les sociétés (abrogation);
- rédaction des modifications à apporter à plusieurs lois, y compris la Loi sur les droits de mutation (modification), la Loi sur la conservation des produits alimentaires et la prévention des infestations, la Loi sur l'enregistrement des titres (modification), la Loi sur les transports maritimes (modification) et la Loi sur les zones économiques spéciales (modification);
- lancement du Portail d'information commerciale de la Jamaïque (JTIP) en 2019. Le JTIP est un guichet unique qui comprend toutes les prescriptions réglementaires que les importateurs (et exportateurs) doivent respecter afin de faire du commerce. Il fournit des renseignements sur 34 organismes de réglementation. Depuis sa création, le portail a reçu au total 57 081 visiteurs;
- amélioration de la coordination des inspections entre les organismes à la frontière;
- élaboration et présentation du projet de loi douanière en 2020;

---

<sup>17</sup> Adresse consultée le 18 avril 2023: <https://jis.gov.jm/massive-increase-in-employment-in-global-services-sector/>.

- exécution des contrats rendue plus accessible grâce à l'introduction d'un mécanisme de mesure de la performance du système judiciaire qui fournit au public des renseignements sur les délais de traitement des affaires et le taux d'affaires résolues;
- établissement d'un indicateur de l'efficacité du gouvernement.

4.43. La Jamaïque a progressé dans sa mise en œuvre du Programme de réforme des conditions de l'activité des entreprises dans le cadre du Conseil national de la compétitivité, les exemples suivants étant des domaines de réussite notables:

- modification de la Loi sur les sociétés, 2004;
- promulgation de la politique nationale d'investissement (qui fournit un cadre pour le développement de la Passerelle des entreprises de la Jamaïque);
- modification des règles relatives à la Bourse;
- élaboration de codes du bâtiment;
- promulgation d'ordonnances sur le développement;
- élaboration de la Passerelle des entreprises de la Jamaïque, anciennement Portail national des entreprises;
- expansion du guichet unique du commerce de la Jamaïque de manière à inclure d'autres processus pour les demandes de licences, de permis, de certificats et d'autres documents dans de nombreux organismes de réglementation présents aux frontières;
- expansion du système de communauté portuaire, y compris l'intégration de compagnies aériennes supplémentaires.

4.44. Plus de quatre mille (4 000) MPME mènent actuellement des activités en Jamaïque, et les ventes des MPME représentent 13,4% des recettes publiques, soit 220 milliards de JMD de recettes fiscales. Les acteurs liés aux MPME représentent 15% de la population totale de la Jamaïque et 34% de la main-d'œuvre du pays.<sup>18</sup>

4.45. Soutenir le développement et l'expansion des MPME reste une priorité pour le gouvernement. De nombreuses initiatives sont axées sur le soutien aux MPME, en particulier la politique pour les MPME et l'entrepreneuriat, qui a été mise à jour en 2018. Il s'agit d'un cadre complet, cohérent et coordonné destiné à remédier aux difficultés auxquelles sont confrontées les MPME et qui définit un soutien ciblé en vue d'accroître la contribution du secteur au développement socioéconomique. La politique a été mise en œuvre en juillet 2023 et des activités sont en cours pour élaborer une nouvelle politique pour les MPME et l'entrepreneuriat et le plan de mise en œuvre pour les cinq (5) prochaines années. Cette nouvelle politique décrira les priorités stratégiques, les programmes, les stratégies et les activités essentielles, et prendra également la forme d'un document de stratégie contenant des mesures prioritaires à court et moyen termes pour développer le secteur des MPME.

4.46. La *Loi sur le microcrédit* est entrée en vigueur en juillet 2021 afin de permettre à la Jamaïque de se mettre en conformité avec les prescriptions du Groupe d'action financière et du Groupe d'action financière pour les Caraïbes. Elle facilite la délivrance de licences et la réglementation pour les institutions de microcrédit qui accordent un financement aux particuliers et aux MPME. Plus particulièrement, la Loi vise, entre autres, à "prévoir des mesures de protection des consommateurs, à assister le pays pour ce qui est de la facilité de faire des affaires, à protéger l'industrie contre le risque de blanchiment d'argent, et à aider l'industrie à mobiliser des ressources pour les micro et petites entreprises".<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> "MSMEs to benefit from Business Roadshow". Adresse consultée le 27 mars 2024: <https://jis.gov.jm/msmes-to-benefit-from-business-roadshow/#:~:text=there%20are%20currently%20more%20than,cent%20of%20jamaica's%20labour%20force.>

<sup>19</sup> Adresse consultée le 27 mars 2024: <https://boj.org.jm/wp-content/uploads/2022/10/20223-Understanding-the-Microcredit-Act.pdf>.

4.47. Sa croissance économique étant tirée par les entreprises et l'innovation, la Jamaïque démontre sa détermination à favoriser l'activité des entreprises grâce aux investissements privés avec un cadre clair, transparent et prévisible. Pour ce faire, la Jamaïque a adopté sa première politique nationale d'investissement en 2022 pour encourager la croissance économique et la création d'emplois en promouvant l'investissement (national et étranger) et des pratiques en la matière qui soient fondées sur des principes sociaux, environnementaux et relatifs à la gouvernance, y compris l'égalité des genres. La politique nationale d'investissement vise à positionner la Jamaïque comme un acteur important dans la communauté d'investissement mondiale en simplifiant les processus de mobilisation et de facilitation. Dans ce cadre, des mesures ont été mises en œuvre pour faciliter l'investissement et créer un environnement plus sûr. Elles comprennent le lancement d'un portail unique (la Passerelle des entreprises de la Jamaïque) pour aider les investisseurs, ainsi que la mise en œuvre par la Jamaïque du Protocole de Madrid. En outre, la politique nationale d'investissement prévoit que toutes les entités publiques jamaïcaines (situées en Jamaïque ou à l'étranger) actives dans la promotion de l'investissement, la réglementation de l'industrie et la facilitation des activités commerciales procéderont conformément à l'esprit et aux principes de la politique. Elle souligne que la Jamaïque ne fait pas de distinction entre les investisseurs nationaux et étrangers, accordant un traitement égal aux deux groupes d'investisseurs, conformément aux lois du pays et sans parti pris en faveur de l'un ou de l'autre groupe. Cela est en application des principes relatifs au commerce et à l'investissement selon lesquels la Jamaïque est tenue de suivre la règle du traitement national.

4.48. La Jamaïque a continué de mener des activités visant à garantir le respect des normes internationales en matière de transparence dans les questions relatives à l'investissement et à la fiscalité. En conséquence, trois (3) accords bilatéraux d'échange de renseignements fiscaux (TIEA) ont été conclus depuis 2017; outre la *Loi relative à l'impôt sur le revenu (modification) de 2022*, qui complète la *Loi sur les zones économiques spéciales (modification) de 2022*, la Jamaïque a mené à bien des consultations sur la ratification de la Convention multilatérale de l'OCDE pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ("Instrument multilatéral" ou "IM").

## 5 POLITIQUE COMMERCIALE ET CADRE INSTITUTIONNEL

### 5.1 Aspects de la politique de commerce extérieur de la Jamaïque

5.1. Le principal objectif de la politique commerciale de la Jamaïque est de continuer à accroître les exportations de marchandises et de services "tout en gérant le flux d'importations de manière à ce que l'économie en bénéficie durablement".<sup>20</sup> La Jamaïque cherche à renforcer sa compétitivité et à approfondir encore son intégration dans les chaînes de valeur mondiales tout en encourageant la participation des MPME au commerce. Pour ce faire, elle promeut l'investissement national et étranger en prévoyant des mesures d'incitation dans certains régimes, y compris le Régime général d'incitations et le régime de ZES.

5.2. En vue de réaliser ses objectifs de politique commerciale, en 2017, la politique de commerce extérieur de la Jamaïque a été révisée et renommée "Politique nationale du commerce extérieur"; elle regroupe les dispositions de la Jamaïque relatives au commerce contenues précédemment dans plusieurs plans, y compris la Vision 2030 Jamaïque (plan national de développement à long terme, adopté en 2009), la Stratégie d'exportation nationale (adoptée en 2009) et le Programme national pour la croissance (adopté en 2016). Un plan d'action a été élaboré pour mettre en application cette politique. Au cours de la période à l'examen, la Jamaïque a mis en œuvre la Politique nationale du commerce extérieur 2017-2022.

### 5.2 Cadre institutionnel du régime de commerce extérieur de la Jamaïque

5.3. Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur (MFAFT/le Ministère) est chargé d'élaborer la politique de commerce extérieur de la Jamaïque, de coordonner sa mise en œuvre et de mener des négociations commerciales. À cet égard, le MFAFT coordonne les questions commerciales entre les ministères responsables de questions transversales et sectorielles liées au commerce, c'est-à-dire les ministères chargés de l'agriculture, de la pêche et du secteur minier; de la culture, de l'égalité des genres, des loisirs et des sports; de la croissance économique et de la

<sup>20</sup> Adresse consultée le 20 mars 2024: [https://mfaft.gov.jm/wp-content/uploads/2019/03/National-Foreign-Trade-Policy\\_2017-APPROVED-webversion\\_14Jan20193333.pdf](https://mfaft.gov.jm/wp-content/uploads/2019/03/National-Foreign-Trade-Policy_2017-APPROVED-webversion_14Jan20193333.pdf).

création d'emplois; des finances et des services publics; de la santé et du bien-être; de l'industrie, de l'investissement et du commerce; de la justice; du travail et de la sécurité sociale; des sciences, de l'énergie, des télécommunications et des transports; et du tourisme, en recevant des conseils juridiques de la part du Cabinet du Procureur général.

5.4. Les consultations tenues au niveau national sur la mise en œuvre des politiques de commerce extérieur de la Jamaïque et sur les positions à adopter dans les négociations en matière de commerce extérieur sont menées par le Groupe consultatif sur la politique commerciale de la Jamaïque (JAMTRADE), qui est le nouveau nom donné à l'Équipe de l'ajustement commercial de la Jamaïque (JTAT) depuis 2019. JAMTRADE est un mécanisme consultatif composé de représentants des ministères, départements et organismes publics chargés des questions commerciales, ainsi que de représentants du secteur privé et de la société civile. Le MFAFT fait rapport sur l'évolution et la mise en œuvre de la politique commerciale au Conseil national du commerce extérieur (NFTC), présidé par le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur, le Comité des relations internationales et du commerce extérieur (IRTC), qui relève du Cabinet, et le Comité des affaires intérieures et extérieures, qui relève des chambres du Parlement.

5.5. Le gouvernement a présent à l'esprit l'importance du secteur privé lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique commerciale. Il continue de chercher des occasions de dialoguer avec ces parties prenantes par l'intermédiaire d'associations professionnelles, telles que l'Organisation du secteur privé de la Jamaïque (PSOJ), l'Association des fabricants et des exportateurs de la Jamaïque (JMEA), la Chambre de commerce de la Jamaïque (JCC), l'Alliance pour les MPME et l'Association jamaïcaine des petites entreprises. Les consultations et la collaboration incluent également la société civile, les syndicats, les associations opérant dans les domaines du commerce et du développement et les milieux universitaires.

### **5.3 Intégration régionale – Marché et économie uniques de la CARICOM (CSME)**

5.6. En tant que membre de la CARICOM et du marché et de l'économie uniques de la CARICOM (CSME), établis en 2006, la Jamaïque continue de participer activement aux travaux du Conseil du développement commercial et économique (COTED) et d'autres organismes à vocation commerciale créés par la CARICOM. L'établissement du CSME se poursuit à mesure que des travaux supplémentaires sont entrepris entre les États membres en vue d'une plus grande intégration.

5.7. On a observé une hausse notable des importations et des exportations entre la Jamaïque et la région de la CARICOM. À cet égard, les importations en provenance de la région de la CARICOM ont atteint 609,4 millions d'USD en 2022, contre 287,2 millions en 2021 et 252,9 millions en 2020. Cela s'explique principalement par l'accroissement des importations de combustibles minéraux, de produits alimentaires, de boissons et de tabac. Les exportations totales à destination de la région de la CARICOM s'élevaient à 151,6 millions d'USD en 2022, contre 106,7 millions d'USD en 2021 et 82,2 millions d'USD en 2020. Ce résultat est dû aux produits finaux des combustibles fossiles, tels que les lubrifiants.

## **6 ARRANGEMENTS COMMERCIAUX BILATÉRAUX/HÉMISPHERIQUES ET PRÉFÉRENTIELS**

### **6.1 Accords bilatéraux (tierce partie) de la CARICOM**

6.1. Actuellement, la CARICOM a des accords commerciaux avec la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la République dominicaine et la République bolivarienne du Venezuela. Au cours de la période à l'examen, le deuxième (2<sup>ème</sup>) Protocole additionnel de l'Accord de coopération commerciale et économique entre la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le gouvernement de la République de Cuba a été signé en novembre 2017.

6.2. Des initiatives visant à simplifier les relations commerciales entre les différents pays de la CARICOM ont été encouragées, ce qui a abouti à un mémorandum d'accord entre la Jamaïque et Trinité-et-Tobago sur l'établissement d'un mécanisme de plaintes commerciales. Ce mémorandum d'accord vise à prévoir des procédures et des voies de communication prévisibles et transparentes pour traiter les plaintes, et prévoit un point de contact fixe pour les plaintes des exportateurs et les résolutions.

## 6.2 Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et le Royaume-Uni

6.3. Depuis 2021, la Jamaïque applique de manière provisoire l'Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et le Royaume-Uni (APE CARIFORUM-Royaume-Uni), signé en 2019. L'APE CARIFORUM-Royaume-Uni prévoit un accès aux marchés et d'autres arrangements commerciaux similaires à ceux contenus dans l'Accord de partenariat économique conclu entre le CARIFORUM et l'UE<sup>21</sup>, qui est examiné dans la section suivante. En conséquence, la Jamaïque appliquera des réductions tarifaires progressives sur 25 ans (se terminant en 2033), sauf pour 12% de ses lignes tarifaires. Il convient de noter que certaines dispositions de l'APE conclu avec le Royaume-Uni ont été légèrement modifiées (mises à jour) par rapport à l'APE conclu avec l'UE, c'est-à-dire que les contingents tarifaires et les règles d'origine ont été adaptés. Plus particulièrement, la valeur des exportations de la Jamaïque à destination du Royaume-Uni était de 77,95 millions d'USD en 2022, contre 63,69 millions d'USD en 2021 et 56,9 millions d'USD en 2020.

## 6.3 Accord de partenariat économique conclu entre le CARIFORUM et l'UE

6.4. La Jamaïque, comme d'autres parties du CARIFORUM, a peiné à accroître le volume de ses échanges, y compris pendant la pandémie de COVID-19 et après le Brexit.<sup>22</sup> Par conséquent, les exportations de la Jamaïque à destination de l'Union européenne (UE) ont fluctué pendant la période. En 2022, les exportations totales vers l'UE s'élevaient à 99,4 millions d'USD, une baisse de 45,4% par rapport aux 181,8 millions d'USD enregistrés en 2021. Cela s'explique par une diminution des exportations de matières brutes (à l'exclusion des combustibles), qui ont reculé de 96,8 millions d'USD à 45,1 millions d'USD. Parallèlement, en 2021, les exportations ont dépassé les 122,0 millions d'USD enregistrés en 2020. L'augmentation observée entre 2020 et 2021 est due à une hausse des exportations d'alumine, évaluées à 140,3 millions d'USD en 2021, contre 91,5 millions d'USD en 2020. Ainsi, durant la période à l'examen, sauf en ce qui concerne l'alumine, la Jamaïque, comme d'autres pays du CARIFORUM, n'a pas pu tirer parti des possibilités d'accès aux marchés offertes par l'Accord.

## 6.4 Programme CARIBCAN

6.5. Du fait de sa participation à l'Accord commercial Caraïbes/Canada (CARIBCAN), la Jamaïque continue de bénéficier d'un accès en franchise de droits au marché canadien pour la plupart des produits. Les exportations préférentielles à destination du Canada ont fluctué au cours de la période considérée. Les exportations vers le Canada n'ont cessé de diminuer sur la période, les exportations jamaïcaines s'élevant à 76 millions d'USD en 2022, contre 98,38 millions d'USD en 2021 et 118,8 millions d'USD en 2020.

## 6.5 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)

6.6. La Jamaïque continue de bénéficier d'un traitement en franchise de droits et sans contingent au titre de la *Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes* (CBERA), telle que modifiée par la *Loi sur le partenariat commercial avec le bassin des Caraïbes* (CBTPA). La CBTPA a été prorogée jusqu'en septembre 2030. Les bons résultats de cette loi sont attestés par le fait que les États-Unis d'Amérique sont un des premiers partenaires d'exportation de la Jamaïque. Plus particulièrement, les exportations à destination des États-Unis sont régulières et en augmentation: en 2022, elles s'élevaient à 910,8 millions d'USD, contre 689,3 millions d'USD en 2021 et 569,79 millions d'USD en 2020. Cela s'explique par une hausse des exportations de combustibles minéraux.

## 6.6 Système généralisé de préférences (SGP)

6.7. Des préférences ont été accordées à la Jamaïque au titre du SGP par l'Arménie, l'Australie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Japon, le Kazakhstan, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République kirghize et la Suisse. Grâce à cela, des produits particuliers exportés par la Jamaïque vers ces pays bénéficient de préférences ou de concessions tarifaires.

<sup>21</sup> Document de l'OMC [WT/REG255/1](#) du 31 mai 2018.

<sup>22</sup> "Brexit" est le terme utilisé pour faire référence au retrait du Royaume-Uni de l'[Union européenne](#) (UE) le 31 janvier 2020.

## 7 CADRE MULTILATÉRAL – ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

7.1. En tant que Membre de l'OMC, la Jamaïque a maintenu une participation dans tous les aspects du programme de travail de l'Organisation. A cet égard, elle a exercé les fonctions de facilitateur lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC en ce qui concerne les réformes et était le principal coordonnateur de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). De par sa participation, la Jamaïque montre sa détermination à garantir des résultats positifs dans les délibérations et à exécuter le mandat de l'OMC. À cet effet, elle soutient des initiatives qui permettront de relever les défis auxquels l'OMC doit faire face, y compris les réformes nécessaires pour faire en sorte que l'Organisation puisse remplir sa mission et répondre aux besoins des pays en développement.

7.2. Sur la base de ses priorités nationales, en 2017, la Jamaïque a appelé à un dialogue "plus ciblé" sur le commerce et l'environnement, soulignant qu'elle avait perdu en moyenne 2% à 3% de son PIB ces 20 dernières années en raison de phénomènes climatiques.<sup>23</sup> En outre, à la CM12, la Jamaïque a continué de manifester un vif intérêt pour l'obtention de résultats significatifs concernant l'agriculture, ce secteur étant essentiel pour l'achèvement de ses objectifs de développement, tels que l'éradication de la pauvreté, le développement rural et la création d'emplois. Des règles commerciales équilibrées sont une considération importante pour l'OMC, en particulier dans des domaines/secteurs que les petits États cherchent activement à développer et, par conséquent, dans lesquels ils sont les plus vulnérables. Cette position s'étend à la pêche, la Jamaïque prônant une marge de manœuvre suffisante pour les petits pêcheurs artisanaux et prévoyant des dispositions sur le traitement spécial et différencié adaptées, y compris des considérations *de minimis*, qui équilibrent les règles commerciales en ce qui concerne les subventions et la gestion de la pêche.

7.3. Au sein de l'Organisation, la Jamaïque a aussi constamment souligné la contribution économique importante des MPME et leur rôle crucial dans le développement durable. En outre, grâce aux réussites obtenues dans son environnement économique, la Jamaïque croit en l'importance des services pour l'économie mondiale et a souligné la nécessité de promouvoir la participation accrue des pays en développement Membres dans le commerce international des services. Elle soutenait en outre le maintien du moratoire sur le commerce électronique, qui représente un aspect important des activités économiques pour les pays en développement tels que la Jamaïque. De plus, le gouvernement continuait de promouvoir la formalisation des processus de négociation afin de parvenir à un mécanisme de règlement des différends indépendant, impartial, efficace et transparent.

7.4. Au cours de la période considérée, la Jamaïque n'a été impliquée en tant que partie plaignante, partie défenderesse ou tierce partie dans aucune affaire de règlement des différends à l'OMC. Elle continue de présenter des notifications, conformément aux prescriptions des Accords de l'OMC, y compris dans les domaines des obstacles techniques au commerce, des mesures sanitaires et phytosanitaires, des licences d'importation, de l'agriculture, des subventions et des mesures compensatoires, des mesures antidumping et des entreprises commerciales d'État.

### 7.1 Mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay

7.5. En 2021, le gouvernement jamaïcain a reconnu les 21 ans de service fournis par la Commission des droits antidumping et des subventions (ADSC/la Commission) alors qu'elle continue de gérer le régime de mesures correctives commerciales pour la Jamaïque. Les plans visant à abroger et à remplacer la *Loi de 1999* sur les droits de douane (dumping et subventions) existante ont progressé, ce qui améliorera la facilité d'utilisation et la clarté du régime pour les fabricants et leurs conseillers. Au cours de la période considérée, la Jamaïque n'a ouvert aucune enquête en matière de droits antidumping et compensateurs, ni en matière de sauvegardes.

7.6. La Commission a maintenu un programme de formation solide pour aider les MPME à mieux comprendre les avantages des mesures correctives commerciales. À cet égard, des activités de consultations préalables, de formation sectorielle et de sensibilisation du public ont été menées pour renforcer les capacités des secteurs et de leurs conseillers. En outre, la Commission s'est employée à trouver un financement pour mettre en œuvre une initiative de centre d'assistance afin d'aider les secteurs en leur offrant des conseils, en rédigeant des demandes et en représentant les branches de production dans les enquêtes relatives aux mesures correctives commerciales.

<sup>23</sup> Document de l'OMC [WT/MIN\(17\)/17](#) du 13 décembre 2017.



7.7. L'équipe de l'ADSC a utilisé la plate-forme de formation i-trADe de la Division des règles pour soutenir un renforcement supplémentaire des capacités internes. Les représentants de la Commission ont également pris part au cours avancé de politique commerciale à l'OMC en 2018, à l'atelier sur les mesures correctives commerciales pour les autorités chargées des enquêtes de certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes à Lima (Pérou) et au cours thématique avancé sur le règlement des différends à l'OMC en 2019. En outre, en 2019, la Commission a accueilli une mission technique de la Division des règles de l'OMC, durant laquelle une formation rigoureuse a été dispensée au personnel et aux commissaires de l'ADSC, de l'Agence des douanes de la Jamaïque (JCA) et d'autres fonctionnaires gouvernementaux de certains pays de la CARICOM.

7.8. Au niveau institutionnel, l'ADSC a renforcé son système de gestion de la qualité et obtenu la certification ISO 9001:2015 pour ses principaux services en 2022. Cela a mis en évidence les améliorations apportées à sa prestation de services et a accru l'attention portée à la satisfaction des clients.

7.9. La Directrice exécutive de la Commission a continué de fournir un soutien direct concernant les questions relatives au règlement des différends portées devant l'OMC. À cet égard, en 2019, elle a assuré pour la deuxième fois la présidence d'une affaire de règlement des différends à l'OMC. Le travail de la Directrice exécutive et de la Commission témoigne de la ferme volonté de la Jamaïque de fournir un soutien pour les questions relatives aux mesures correctives commerciales à d'autres pays de la région.

7.10. La Jamaïque œuvrant à devenir une économie numérique et fondée sur le savoir, elle a lancé la Politique nationale en matière de science, de technologie et d'innovation (Politique ST&I) 2019-2029. Cette politique prévoit un cadre d'action visant à permettre le développement, la propagation et l'exploitation de connaissances, de technologies et d'innovations. Elle vise également à promouvoir une culture d'entrepreneuriat et d'innovation dans la société et l'économie.

7.11. L'innovation représentant une question centrale pour la Jamaïque, la mise en œuvre de la *Loi de 2020 sur les brevets et les dessins et modèles* est un élément important de la dynamique encourageant la recherche et les inventions. La Loi, qui est entrée en vigueur en 2022, a abrogé la *Loi de 1857 sur les brevets* et la *Loi de 1937 sur les dessins et modèles* et garantit la pleine conformité avec l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). La Loi a introduit un nouveau régime de protection pour les brevets et permet que les inventions obligatoires soient protégées en tant que modèles d'utilité. Elle prévoit également que les licences obligatoires sont non exclusives si elles sont octroyées à des tierces parties d'un Membre de l'OMC. Les licences non obligatoires (non volontaires) étaient demandées auprès de la Cour suprême ou accordées par celle-ci pendant la période considérée. La *Loi de 2020 sur les brevets et les dessins et modèles* prévoit également des exclusions: par exemple, les inventions concernant des plantes et des semences ou des programmes d'ordinateur ne peuvent être brevetées. En outre, en 2021, la Jamaïque a présenté son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets, qui est entré en vigueur en février 2022. Ces changements juridiques importants au niveau national soulignent la volonté de la Jamaïque de promouvoir un environnement économique qui attache de l'importance à l'innovation et de se conformer aux accords commerciaux multilatéraux.

7.12. Pour garantir une approche globale de la propriété intellectuelle (PI), au cours de la période considérée, la Jamaïque a également apporté des modifications à d'autres textes législatifs importants et a mis à jour des politiques existantes, comme suit:

- i. La *Loi de 2021 sur les marques* et les *Règles de 2022 sur les marques* ont renforcé la compétitivité de la Jamaïque dans le commerce régional et international en améliorant l'efficacité de l'enregistrement des marques dans plusieurs juridictions. La modification de la Loi sur les marques a permis la gestion au niveau local de l'enregistrement international d'une marque de fabrique ou de commerce, l'établissement des critères pour l'enregistrement international et la procédure de demande d'enregistrement, et de dispositions concernant la procédure d'opposition à l'enregistrement international d'une marque de fabrique ou de commerce et l'administration des redevances relatives à l'enregistrement. La nouvelle législation a étendu la protection à de nouvelles catégories de marques non traditionnelles, y compris les signes visibles et non visibles. Des prescriptions formelles supplémentaires ont également été établies pour l'enregistrement des marques 3D et de couleur. La *Loi sur les marques* est entrée en vigueur en 2023. Les modifications



apportées à son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle ont également permis à la Jamaïque d'adhérer au Protocole de Madrid (marques).

- ii. La *Loi de 1993 sur le droit d'auteur* a été à nouveau modifiée en 2023 pour permettre aux aveugles, aux déficients visuels et aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés ou souffrant d'un handicap auditif d'avoir un accès plus large aux livres et aux autres œuvres protégées par le droit d'auteur. Plus particulièrement, de par ces modifications, les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* étaient davantage compatibles avec le Traité de Marrakech, même si la Jamaïque n'y était pas partie.
- iii. Depuis 2018, la Jamaïque étend à tous les produits le niveau accru de protection des indications géographiques (IG) accordé aux vins et au spiritueux. De ce fait, il est interdit d'utiliser des termes tels que "genre", "type", "style", "imitation", "comparable à" ou des termes similaires aux côtés de toutes les IG enregistrées en Jamaïque. Actuellement, la Jamaïque compte trois IG: Blue Mountain Coffee, Jamaican Jerk et Jamaican Rum.

7.13. La Jamaïque a progressé dans l'élaboration d'un texte législatif sur les cadres relatifs aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles et aux expressions culturelles traditionnelles pour mettre en œuvre la titrisation des actifs de propriété intellectuelle. Une étape importante qui a été achevée concernait un projet pilote pour la titrisation des actifs en utilisant la propriété intellectuelle comme garantie. Les mises à jour du projet pilote doivent être présentées, ce qui permettra d'élaborer un cadre pour déterminer les critères bancaires concernant l'utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie pour l'obtention de prêts.

7.14. L'Unité d'enquête consacrée à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé (C-TOC) de la police jamaïcaine (Jamaica Constabulary Force) reste chargée de faire respecter la législation sur la propriété intellectuelle en Jamaïque. Elle procède à des arrestations et engage des poursuites pénales en cas d'infraction aux lois nationales en la matière. Les tribunaux pénaux et civils continuent de connaître des affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle et de statuer sur ces affaires, et aident les détenteurs de droits nationaux et internationaux à faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle en Jamaïque.

7.15. En Jamaïque, les normes obligatoires sont principalement adoptées par le Bureau des normes de la Jamaïque (BSJ), un organisme public fondé en 1969 en vertu de la *Loi de 1969 sur la normalisation*. En 2022, une unité des règlements techniques a été établie au sein du BSJ pour faciliter la transition vers un système conforme aux règles de l'OMC en matière d'obstacles techniques au commerce. Le BSJ est chargé des notifications OTC à l'OMC et constitue le point d'information national OTC de la Jamaïque.

7.16. La fonction première du BSJ est notamment de promouvoir et d'encourager le maintien de la normalisation des produits de base, des processus et des pratiques. Au fil du temps, ses fonctions ont été élargies à la fourniture de services en matière d'évaluation de la conformité (certification, inspection, essais et étalonnage) et à la métrologie. Depuis le dernier examen, le processus de révision du cadre juridique existant du BSJ est toujours en cours, le but étant de créer un environnement propice à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de qualité en vue de raccourcir la procédure d'exportation des aliments transformés et d'instaurer un régime plus favorable au commerce qui permette à la Jamaïque de se conformer aux meilleures pratiques internationales.

7.17. Le MIIC est chargé de la politique nationale en matière de qualité et de l'infrastructure nationale de la qualité. En conséquence, en 2017, le MIIC a établi une division des systèmes qualité pour gérer l'application des normes de gestion ISO 9001 dans le secteur public. Il a nommé un ambassadeur de la norme ISO 9001, qui est chargé de promouvoir l'application des normes dans les secteurs public et privé et de faire des normes un moteur essentiel du développement. En 2023, trente-sept (37) ministères, départements et organismes avaient obtenu la certification de systèmes de gestion de la qualité ISO 9001:2015 auprès de l'Organisme national de certification de la Jamaïque (NCBJ) et cinq (5) autres entités ont entrepris les démarches pour obtenir la certification.

7.18. La politique nationale en matière de qualité a fait l'objet d'un réexamen en 2019 sur la base des éléments suivants:

- i. Le Programme pour la croissance de la Jamaïque et la nécessité de reconnaître le rôle de la qualité dans la compétitivité mondiale.
- ii. L'évolution du système commercial mondial, y compris une attention accrue apportée à l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et à l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et leurs prescriptions en matière de vérification, ainsi que les nouvelles exigences de l'Accord sur la facilitation des échanges.
- iii. Les progrès mondiaux réalisés ces 16 dernières années en ce qui concerne les normes, les règlements techniques et les pratiques d'évaluation de la conformité.
- iv. Les meilleures pratiques élaborées dans le cadre de politiques modernes en matière de qualité dans d'autres juridictions.
- v. Une meilleure connaissance et une plus grande demande de marchandises et de services de qualité par les autorités chargées de la réglementation, les producteurs, les acheteurs et les consommateurs au niveau mondial.

7.19. En 2018, le Cabinet a approuvé de séparer la fonction de réglementation du BSJ et de la transférer à l'Autorité nationale de la réglementation et de la conformité (NCRA). Cela visait à garantir la conformité avec l'Accord OTC de l'OMC. La NCRA est un organe relevant du MIIC chargé d'inspecter et de superviser les établissements de transformation des produits alimentaires, d'inspecter les marchandises aux points d'entrée et sur le marché intérieur, et de veiller à la précision des balances et des instruments de mesure utilisés pour les échanges. En 2023, en application de la *Loi de 2023 sur l'Autorité nationale de la réglementation et de la conformité*, la NCRA a été établie en tant qu'organisme public chargé de réglementer et de faire respecter les processus et les pratiques liés à la fabrication, à la production et au traitement des marchandises faisant l'objet de normes obligatoires, de spécifications ou de règlements techniques. Elle couvre les produits destinés à l'exportation, à la vente sur le marché intérieur et à des fins annexes ou liées à celles-ci.

7.20. La *Loi NCRA 2023* modifie la section 7 de la *Loi de 1969 sur la normalisation* et introduit le terme "règlement technique" en vue de passer d'un régime de "normes volontaires et obligatoires" à un système qualité fondé sur des règlements techniques et des normes tels qu'utilisés à l'OMC. Dans l'intervalle, le BSJ continue d'appliquer le terme "norme obligatoire" pour faciliter la transition. La Jamaïque a apporté des modifications institutionnelles et administratives, développant notamment une procédure d'élaboration de règlements techniques. Les notifications OTC de la Jamaïque à l'OMC (normes obligatoires) concernent principalement la santé et la sécurité des personnes, les prescriptions en matière de qualité et l'information des consommateurs (étiquetage). Entre 2017 et 2023, la Jamaïque a présenté 66 notifications OTC périodiques à l'OMC, y compris 4 portant sur des règlements techniques urgents (aki transformé, ciment Portland, papier hygiénique et désinfectant pour les mains). En 2019, une préoccupation commerciale a été portée à l'attention du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC concernant l'interdiction par la Jamaïque de produits en plastique à usage unique; il s'agissait de la toute première préoccupation commerciale dans le domaine des OTC soulevée en lien avec une mesure imposée par la Jamaïque.

7.21. L'Agence nationale d'accréditation (JANAAC) est l'organisme national jamaïcain chargé de l'accréditation; elle est signataire de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle de la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC). Elle reconnaît les essais ou les certificats des organismes étrangers d'évaluation de la conformité accrédités par les signataires de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle de l'ILAC. En 2022, la Jamaïque comptait trente-six (36) laboratoires accrédités (laboratoires d'essais, d'étalonnage et laboratoires médicaux), y compris le BSJ, un (1) organisme de certification accrédité et deux (2) organismes d'inspection accrédités.

7.22. Le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des industries extractives (MoAFM) est l'organisme central chargé de la santé vétérinaire et de la protection des végétaux. Trois divisions du Ministère sont responsables de ces questions: la Division des services vétérinaires, le Service de phytoquarantaine et d'inspection des produits et la Division de la recherche et du développement. Le MoAFM est le point d'information SPS de l'OMC en Jamaïque. En outre, l'Autorité de contrôle des pesticides (PCA), qui relève du Ministère de la santé et du bien-être, joue également un rôle dans la préservation des végétaux en réglementant la fabrication, le commerce et l'utilisation des pesticides. Fait important, les changements climatiques ont une incidence négative sur la préservation des végétaux et exacerbent les questions relatives à la lutte contre les parasites.

7.23. Le Service de phytoquarantaine et d'inspection des produits est responsable de l'analyse des risques phytosanitaires. Depuis 2017, cent dix (110) analyses ont été menées, dont soixante-trois (63) ont abouti à l'imposition de mesures phytosanitaires pour atténuer les risques associés.

7.24. Un processus visant à mettre à jour et à rationaliser la législation sur les produits alimentaires, la santé vétérinaire et la préservation des végétaux a été engagé pendant la période à l'examen. En conséquence, le *Règlement de 2017 sur les pesticides (limites maximales de résidus dans les cultures, les produits alimentaires et les aliments pour animaux)* est entré en vigueur. Au niveau régional, la Jamaïque est partie au Protocole régissant les procédures de contrôle, d'analyse et d'homologation de la CARICOM pour le commerce des animaux et des produits animaux. En 2021, la CARICOM a approuvé des projets de loi types liés à la santé vétérinaire et à la préservation des végétaux, qui peuvent être utilisés par les membres de la CARICOM comme modèles pour élaborer ou réviser leur législation nationale.

7.25. En 2017, la Jamaïque a présenté une notification SPS à l'OMC sur le *Règlement de 2017 sur les pesticides (limites maximales de résidus dans les cultures, les produits alimentaires et les aliments pour animaux)*.<sup>24</sup> Aucune préoccupation commerciale n'a jamais été soulevée à l'OMC au sujet des mesures SPS de la Jamaïque. En 2021, la Jamaïque a mis à jour sa liste de parasites des végétaux réglementés, qui contient cent trente et un (131) parasites reconnus au niveau mondial (organismes de quarantaine et organismes réglementés non de quarantaine).

7.26. Depuis l'examen précédent, le Comité national de coordination de la santé agricole et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires relève désormais du MoAFM. Dans le cadre de son mandat consistant à développer en Jamaïque un système de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires de la ferme à la table qui soit rationnel et intégré, et à garantir la protection de la santé publique d'une manière qui soit conforme à l'OMC et aux normes internationales, au fil des ans, le Comité a supervisé l'élaboration et la mise en œuvre de nombreuses politiques visant à soutenir la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

7.27. S'agissant des animaux et des produits d'origine animale, la Jamaïque espère abroger et remplacer la *Loi nationale de 1948 sur les maladies et l'importation d'animaux* et la *Loi de 1999 sur la viande et les sous-produits de la viande (inspection et exportation)* par un texte législatif davantage conforme aux normes actuelles.

7.28. Afin de soutenir les efforts régionaux de gestion des exportations d'animaux et de produits d'origine animale, la Jamaïque a mis en œuvre la politique commerciale de la CARICOM sur les animaux et les produits d'origine animale (TRAAP) en 2021. Il s'agit d'une politique régionale destinée à faciliter et à créer un environnement efficacement réglementé pour le commerce d'animaux et de produits d'origine animale, garantissant ainsi l'offre de produits de haute qualité et renforçant la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans toute la région.<sup>25</sup> La TRAAP garantit également le respect par la CARICOM des procédures de commerce international des animaux, y compris celles prévues par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et les prescriptions de l'OMC. En outre, en 2022, les États membres de la CARICOM ont approuvé la politique et le plan d'action régionaux en matière de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui souligne les difficultés critiques systémiques rencontrées aux niveaux national et régional en matière de santé humaine, de santé animale et vétérinaire, de santé publique, de santé environnementale et de préservation des végétaux, ainsi que les mécanismes appropriés et les mesures techniquement valables pour y remédier.<sup>26</sup>

7.29. S'agissant des politiques et des règlements relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la Jamaïque continue de promouvoir des pratiques sûres, y compris en mettant en œuvre des systèmes de surveillance et de contrôle. Le Comité national de coordination de la santé agricole et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (NAHFSCC) est un comité interinstitutions chargé de coordonner les questions nationales relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Pour gérer efficacement les risques liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la Jamaïque utilise le système de gestion d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP); les établissements de transformation des produits alimentaires utilisant des systèmes HACCP sont accrédités par l'Organisme national de certification de la Jamaïque (NCBJ).

<sup>24</sup> Document de l'OMC [G/SPS/JAM/15](#) du 26 mars 2018.

<sup>25</sup> Adresse consultée le 21 mars 2024: <https://cahfsa.org/wp-content/uploads/2022/10/Regional-AHFS-Policy-and-Action-Plan.pdf>.

<sup>26</sup> *Ibid.*, 25.

7.30. Conformément au Protocole de Cartagena, la Jamaïque a adopté la politique nationale sur la biosécurité en 2019, qui a été révisée en 2020. Cette politique vise à réduire les risques potentiels liés à la manutention, au transport, au commerce et à l'utilisation d'organismes vivants modifiés (OVM). Le MoAFM et le MOHW règlementent l'utilisation d'OVM dans les secteurs de l'agriculture et de la santé.

7.31. Pour garantir une meilleure sécurité alimentaire, la Jamaïque a lancé la *politique et le plan d'action nationaux relatifs aux semences (2018)*, qui visent à établir un système de semences durable, ce qui permettra un approvisionnement régulier et fiable de semences propres, abordables et accessibles aux fins de l'amélioration de la production agricole, des rendements et de la santé des cultures et de la biodiversité. La politique, dont la mise en œuvre s'étend de 2018 à 2028, porte sur les domaines de la recherche, de la phytogénétique, de l'évaluation des variétés, de la multiplication des semences, de la transformation, de l'entreposage, du contrôle de la qualité, de la commercialisation, de la promotion et de la protection des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

7.32. La Commission des pratiques commerciales loyales<sup>27</sup> (FTC) a été établie en 1993 en tant qu'organisme responsable de l'administration de la *Loi de 2003 sur la concurrence loyale*. Pour mettre en œuvre certaines dispositions de la Loi, des lignes directrices génériques ont été publiées en 2017 pour évaluer les pratiques anticoncurrentielles et, en 2022, pour évaluer les fusions, les acquisitions et les coentreprises. Le *projet de loi sur la concurrence loyale* est en cours d'élaboration et porte sur l'examen et l'évaluation des fusions, y compris les notifications préalables de fusion.

7.33. La fonction première de la FTC est de mener des enquêtes sur les activités commerciales pour déterminer si les entreprises se livrent à des pratiques anticoncurrentielles. Au cours de la période considérée, la FTC a ouvert vingt-trois (23) enquêtes pour des infractions alléguées au régime de concurrence, qui relèvent de la règle de bon sens, dans treize (13) marchés concernés. Depuis 2017, la Commission a examiné le degré de concentration dans plusieurs marchés de services (services d'audit, services financiers, télécommunications, soins infirmiers et services portuaires) et a formulé des recommandations pour accroître la concurrence.

7.34. Les procédures d'évaluation de la conformité sont administrées par la JCA, comme prévu à la section 19 et au paragraphe 3 de l'annexe de la *Loi douanière de 1941*, et se fondent sur l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. Une fois promulgué, le *projet de loi douanière 2020* abrogera et remplacera la *Loi de 1941* et améliorera les pratiques et procédures douanières pour faciliter le commerce de manière efficace et efficiente et fournir un cadre moderne qui permette de faire encore plus aisément des affaires. Le *projet de loi douanière 2020* a été présenté au Parlement et est en attente de promulgation, les règlements d'accompagnement étant encore en cours d'élaboration. Il est prévu de promulguer la nouvelle Loi douanière et les règlements simultanément.

7.35. Depuis 2020, la JCA a mis en œuvre et exploite le guichet unique du commerce de la Jamaïque (JSWIFT) en collaboration avec d'autres organismes de réglementation présents aux frontières. Cette plate-forme électronique utilise la technologie du Système douanier automatisé ASYCUDA World. ASYCUDA World est un système en ligne qui accélère le dédouanement et simplifie les procédures en les informatisant. La mise en œuvre d'ASYCUDA World fait partie des mesures introduites par le gouvernement pour faciliter les échanges, parvenir à une meilleure efficacité, gérer les critères de risque pour les douanes et les organismes de réglementation présents aux frontières et améliorer l'environnement économique national. Le système SWIFT permet aux importateurs (exportateurs) et à leurs courtiers en douane agréés de s'enregistrer et d'accéder en ligne aux services liés aux importations, aux exportations et au transit. Les demandes de licences, de permis, de certificats et de soixante et onze (71) services y relatifs pour les importations et les exportations peuvent être présentées à dix (10) organismes de réglementation présents aux frontières par l'intermédiaire du JSWIFT. Les organismes de réglementation présents aux frontières utilisant le JSWIFT sont notamment le Conseil du commerce extérieur (TBL), l'Agence des douanes de la Jamaïque, le Service de phytoquarantaine et d'inspection des produits, l'Autorité de réglementation des produits de base agricoles, la PCA, l'Autorité des permis de port d'armes, le Conseil de développement de l'industrie laitière de Jamaïque, l'Autorité du sucre, la Division des services vétérinaires et l'Autorité de réglementation des substances dangereuses.

---

<sup>27</sup> Adresse consultée: <https://www.miic.gov.jm/content/fair-trading-commission>.

## 7.2 Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

7.36. En 2019, la Jamaïque a fait passer certains engagements pris au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de la catégorie B à la catégorie C du fait que certaines dispositions nécessitaient l'élaboration de nouveaux processus et procédures, ainsi qu'un soutien extérieur pour le renforcement des capacités requises. L'élaboration par la JCA de son Programme d'OEA en vue de négocier et de mettre en œuvre des arrangements de reconnaissance mutuelle avec les partenaires pertinents fait partie des domaines pour lesquels un soutien en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités est nécessaire. En décembre 2023, la Jamaïque avait mis en œuvre 95,8% du total de ses engagements (14,7% pour la catégorie A, 28,2% pour la catégorie B et 52,9% pour la catégorie C).

7.37. Suite à la création de l'Équipe spéciale de la facilitation des échanges en 2015, un bureau de gestion des programmes a été établi en avril 2022 au sein du Ministère de l'industrie, de l'investissement et du commerce. Le Programme de réforme de la facilitation des échanges (TFRP) s'est déroulé en collaboration avec les organismes de réglementation présents aux frontières et la JCA. Il bénéficie d'un appui de la Banque mondiale et du Programme de soutien pour la facilitation des échanges de la Société financière internationale. Les activités de réforme entreprises au cours de la période comprennent les activités suivantes:

- i. Les activités préliminaires visant à appliquer l'article 6:1 de l'AFE ont débuté en mai 2022. Les principaux résultats comprennent une politique sur les droits et redevances, ainsi qu'une méthodologie en la matière, qui servira de guide pour le calcul des droits pour les services d'importation et d'exportation et assurera la transparence dans tous les différents processus. La mise en œuvre devrait être achevée au cours de l'exercice 2026/27.
- ii. Les activités visant à mettre pleinement en œuvre l'article 5:3 de l'AFE, qui vise à améliorer les procédures d'essai dans les laboratoires pour protéger la sécurité des animaux et des êtres humains, ainsi que la sécurité sanitaire des produits alimentaires, ont débuté. En 2023, un cadre relatif aux laboratoires était en cours d'élaboration pour soutenir les activités des laboratoires; la pleine mise en œuvre est prévue pour l'exercice 2026/27.
- iii. Notant l'importance de se conformer à la section 2 de l'article 10:9 de l'AFE, le pays a déjà mis en œuvre des dispositions visant à soutenir l'admission temporaire de marchandises. Toutefois, plusieurs considérations importantes ont eu une incidence dans ce domaine, comme l'évaluation des implications au niveau fiscal et la coordination de consultations entre divers organismes gouvernementaux.
- iv. Des activités de réforme législative ont débuté pour soutenir le commerce transfrontières; cependant, les progrès concernant cette initiative ont été freinés par des contraintes de financement.

7.38. Au niveau régional, la Jamaïque continue de participer aux travaux du Comité régional de la facilitation des échanges de la CARICOM, qui facilite la coordination et la mise en œuvre régionales de l'AFE au sein de la CARICOM et promeut la cohérence entre les priorités nationales et régionales en matière de facilitation des échanges.

## 7.3 Aide pour le commerce

7.39. Le huitième Examen global de l'Aide pour le commerce a porté sur la reprise après la COVID-19, en particulier en ce qui concerne les chaînes de valeur mondiales, l'importance des MPME, la facilitation des échanges, le soutien à l'autonomisation économique des femmes, la diversification des exportations, la transformation numérique et le développement écologiquement viable. Il a noté que la pandémie avait exacerbé de nombreuses difficultés rencontrées par les pays en développement et les PMA en matière de commerce et de développement.

7.40. Fait important, au cours de la période considérée, certains des principaux partenaires de développement de la Jamaïque (y compris l'UE, la BID, la Banque mondiale, les Nations Unies, les États-Unis et le Royaume-Uni) ont fourni un appui dans les domaines mis en évidence lors du huitième Examen global de l'Aide pour le commerce et ont également mis en œuvre des projets dans les domaines suivants, entre autres:

- i. lutte contre le crime;
- ii. renforcement de l'environnement économique pour l'investissement du secteur privé;
- iii. adaptation aux changements climatiques;
- iv. renforcement des systèmes de santé.

7.41. Si les contributions des partenaires internationaux sont appréciées et nécessaires, de vives préoccupations sont exprimées quant au fait que ces contributions prennent souvent la forme de prêts, qui ont ensuite une incidence sur le ratio de la dette au PIB du pays. La Jamaïque est déjà l'un des pays les plus endettés au monde. Par conséquent, le gouvernement doit adopter une politique budgétaire rigoureuse pour gérer la charge de la dette existante et la faible croissance économique. Cela a limité la capacité du gouvernement de prendre des mesures plus solides pour stimuler le commerce et renforcer les capacités commerciales. Parmi les autres difficultés importantes que rencontrent la Jamaïque en matière de développement économique figurent les suivantes:

- i. Productivité: comme l'indiquent les données de la Banque mondiale, le niveau de productivité de la Jamaïque était inférieur à ceux d'autres pays sur les 40 dernières années.
- ii. Manque de complexité économique: la productivité limitée de la Jamaïque et les résultats de sa base d'exportation dans le pays sont plus exposés aux chocs extérieurs.
- iii. Risques liés aux changements climatiques: les experts estiment que la Jamaïque connaîtra probablement un accroissement et une intensification des chocs liés au climat. S'agissant de la résilience climatique, la vulnérabilité de la Jamaïque signifie que cela sera une préoccupation constante qui nécessitera un soutien financier continu et direct étant donné les répercussions larges et considérables des changements climatiques.

Compte tenu de ces difficultés et de l'évolution actuelle de l'environnement mondial, la Jamaïque va revoir sa stratégie d'Aide pour le commerce 2011.

#### **7.4 Assistance technique et renforcement des capacités**

7.42. Depuis 2017, la Jamaïque bénéficie des divers cours et programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités (ATRC) proposés par l'OMC en ligne aux niveaux national et régional, et sur place à Genève. À cet égard, entre 2017 et 2022, la Jamaïque a participé à environ 355 cours et ateliers, qui portaient sur des sujets tels que le commerce et la santé publique, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les subventions à la pêche et les droits de propriété intellectuelle liés au commerce. Ces initiatives sont extrêmement utiles pour élargir les compétences et les connaissances des fonctionnaires, soutenir la mise en œuvre des Accords de l'OMC et permettre une meilleure participation aux programmes de travail de l'OMC et aux progrès du commerce international.

7.43. Consciente de l'impact des cours d'ATRC et des défis actuels auxquels font face les pays en développement dans l'environnement mondial, la Jamaïque continuera de demander un soutien en matière d'ATRC de la part de l'OMC, en particulier dans les domaines de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, des cadres réglementaires visant à promouvoir le commerce électronique et la numérisation, et de l'écologisation du commerce pour le développement. Lors de la séance intitulée "*L'écologisation de l'Aide pour le commerce: une occasion en faveur de la compétitivité*" du huitième Examen global de l'Aide pour le commerce, il a été observé que si la transition vers l'écologisation du commerce n'était pas gérée de manière appropriée, elle risquait de compromettre les perspectives des pays en développement concernant l'utilisation du commerce comme moteur de la création d'emplois et du développement durable.<sup>28</sup> La Jamaïque est consciente de cela et de ses autres difficultés en tant que petit pays en développement. En conséquence, elle cherche à obtenir un soutien pour renforcer sa capacité d'intégrer des principes verts dans ses activités commerciales et son économie, de soutenir les MPME et d'augmenter les marchandises et services à valeur ajoutée destinés à l'exportation.

---

<sup>28</sup> Adresse consultée le 27 mars 2024: [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/devel\\_e/a4t\\_e/gr22\\_e/gr22ext\\_session\\_e.htm?session=032](https://www.wto.org/english/tratop_e/devel_e/a4t_e/gr22_e/gr22ext_session_e.htm?session=032).

## 8 CONCLUSION

8.1. La Jamaïque reste déterminée à soutenir le commerce mondial et à s'acquitter de ses obligations au titre des Accords de l'OMC concernés. Si des défis persistent, les fondements établis ces dernières années offrent des perspectives prometteuses pour le développement durable du pays. La Jamaïque étant un pays fortement endetté exposé aux chocs économiques et environnementaux, il est essentiel pour elle d'obtenir un soutien technique et de faciliter un dialogue qui fera progresser ses efforts visant à renforcer la résilience, à accroître les exportations, à stimuler l'innovation et à faire de la vision du pays une réalité. Compte tenu des changements observés pendant la période considérée, la Jamaïque est encore plus consciente de sa vulnérabilité et elle continuera d'évaluer étroitement l'évolution de la situation internationale et de prôner un plus grand soutien et des résultats équilibrés pour les pays en développement.

---